

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 13 DÉCEMBRE 2017

La séance est ouverte à 19 heures dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, Messieurs, chers collègues, je voudrais d'abord, avant de commencer le Conseil municipal avec l'appel aux adjoints, vous indiquer qu'un des élus de la Ville, qui avait fait un mandat avec Georges THORRAND et qui s'appelait Georges SANTANA, est décédé Il y a peu. Je le dis à tous parce que tout le monde n'a pas pu être informé. Je vois que la famille est là et je les remercie de venir au Conseil municipal. Évidemment, nous avons tous une pensée émue pour cet élu municipal qui nous a quittés. Nous saluons sa famille à qui tout le Conseil municipal adresse ses condoléances.

Je voudrais que nous commençons l'ordre du jour par l'appel des adjoints et des conseillers municipaux.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil municipal.

Étaient présents. Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOIX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT (à partir de 19 h 05 avant l'approbation du PV du 22/11/2017), Martine ARFI, Nathalie PISANO (à partir de 19 h 05 avant l'approbation du PV du 22/11/2017), Hatab JELASSI, Jérémie PARDIES, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Cécile DUMAS (à partir de 19 h 05 avant l'approbation du PV du 22/11/2017), Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Monsieur :

Eric MARCHESI par Maryse RODDE

Nathalie PISANO par Paulette ARNAUD (jusqu'à 19 h 05 après la désignation du secrétaire de séance)

Beatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL

Johanna ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Catherine FOURMENT (jusqu'à 19 h 05 après la désignation du secrétaire de séance)

Cécile DUMAS (jusqu'à 19 h 05 après la désignation du secrétaire de séance)

Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Je demande maintenant que l'on propose à Anne-Marie CHAYOT d'assumer le Secrétariat. Évidemment, je salue le retour de Marie-Pierre VIAL à nos côtés. Nous sommes très heureux de la voir de nouveau au Conseil municipal.

En l'absence de remarque, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 32

(27 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2017

Monsieur le MAIRE.- Nous avons le procès-verbal du dernier Conseil municipal. Y a-t-il des interventions ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Bonsoir. Nous avons deux remarques à faire.

La première est sur la question concernant Marseille Culture. Monsieur le Maire, alors que nous étions étonnés de voir, dans la continuité de Marseille Provence Métropole au budget colossal de 87 millions d'euros - et, quoi qu'on en dise, un fiasco (nous ne vous rappellerons pas les commentaires) -, Madame ARNAUD (pris en référence le rapport du Conseil municipal du 22 novembre dernier), en réponse à notre remarque où nous n'avions rien, ni sur les projets ni sur les chiffrages, nous disait que « l'adhésion est gratuite ». Plus loin, encore, Madame la Première Adjointe, par deux fois, nous certifiait que l'adhésion était gratuite avec, en prime, un petit rajout : « C'est une convention-cadre. Pour le moment, nous en sommes là ».

Eh bien, ce qui nous choque c'est que, lorsque vous prenez l'article 7 de la Convention de Marseille Provence Culture, nous pouvons lire : « Article 7 – Ressources : Les membres de l'association acquittent une cotisation dont le montant est fixé par l'Assemblée générale ». Comment pouvez-vous nous dire que l'adhésion est gratuite alors que, dans la convention même, il est marqué que la ressource est la cotisation même ?

Nous constatons donc, Mesdames, que vous nous avez menti.

Réactions dans la salle.

Monsieur Marc THOMAS. - Et quand je dis « mentir », c'est peu dire, car c'est carrément du mépris envers les Miramasséens, qui vous font confiance, et surtout envers nous.

Quant à la petite phrase « nous en sommes-là », c'est encore pire, parce que lorsqu'on vous demande des précisions sur le budget chiffré par l'association Marseille Provence, vous dites : « On n'a pas de détail parce qu'il n'est pas bouclé-bouclé ». Alors, où en êtes-vous, à la convention ou au détail « parce qu'il n'est pas bouclé-bouclé » ? On se le demande. Notre groupe avait décidé de voter contre et nous constatons aujourd'hui que nous avons raison.

Monsieur le MAIRE. - Eh bien non, Monsieur THOMAS. Vous voyez, je vous ai manqué la dernière fois. Vous avez, une fois de plus, été plus vite.

Vous parlez de cotisation. C'est une cotisation à une association. Ensuite, vous me parlez d'investissement, mais sur ça, quand Madame Paulette ARNAUD vous répondait que nous n'avions pas bouclé le dossier, il se trouve que, cet après-midi, quand je suis arrivé en retard, un membre de votre groupe a voté – comme nous tous et c'était très bien – un projet qui va être présenté en février 2018 sur le financement de l'opération Marseille sur les fonds spéciaux du CT (Conseil de Territoire) n° 5. Donc, nous sommes bien conformes à ce que nous avons dit.

Maintenant, Monsieur THOMAS, quand vous lancez un projet de cette envergure, vous n'avez pas tout bouclé. Nous sommes encore au mois de décembre 2017 et cela va

commencer vers le mois de janvier ou février 2018. Il est normal que, pour l'instant, on vous réponde que nous adhérons évidemment à cette démarche. Ensuite, nous attendrons les différents projets sur lesquels nous irons piocher pour voir ce qui nous intéresse.

Mesdames Cécile DUMAS, Catherine FOURMENT et Nathalie PISANO rejoignent la séance à 19 heures 05.

Ensuite, évidemment, par précaution, nous avons demandé – nous le voterons demain à la Métropole – un budget spécial entre la ville d'Istres et la ville de Miramas qui nous permettra de financer tout ou partie des opérations que nous avons décidées. Demain, si nous décidons de faire une opération supplémentaire, nous reviendrons devant le Conseil municipal pour vous dire exactement si nous souhaitons la prendre en charge ou si c'est le CT 5 qui la paiera.

Sur le reste du rapport, est-ce que tout est validé ?

Monsieur Marc THOMAS. – Concernant Cap Sport, nous avons voté le projet parce que nous confirmons que c'est un bon projet. Toutefois, j'avais fait une remarque et Monsieur Jacques BAUDOUX m'avait répondu.

Monsieur le MAIRE. – C'est une autre question. On est sur le procès-verbal, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. – Tout à fait.

Monsieur le MAIRE. – Mais vous l'avez voté.

Monsieur Marc THOMAS. – Oui. On est d'accord, on l'a voté. Il y a juste une chose sur laquelle on voulait faire une remarque.

J'avais fait la réflexion que l'OMS (Office Municipal des Sports) faisait du baroud pour récupérer des fonds auprès des entreprises. Monsieur BAUDOUX m'avait dit qu'il voulait financer un petit guide auprès des entreprises, si je ne m'abuse, mais c'est marqué sur le procès-verbal du Conseil municipal. Oui, c'était un mini-guide, tout à fait.

Ensuite, nous avons eu vent, Monsieur le Maire, d'un partenariat « utilitaire municipal » selon lequel une société s'occupe de récupérer des fonds pour un véhicule municipal pour faire de la publicité sur le véhicule.

Alors, la question qu'on pourrait se poser, Monsieur le Maire, au sujet du rapport sur Cap Sport, finalement, c'est : « Que va-t-il leur rester ? » C'était juste la remarque que l'on voulait faire.

Monsieur le MAIRE.- Dans la vie, il y a forcément des gens qui sont toujours inquiets, mais je vous remercie d'être inquiet de savoir si les entreprises de notre territoire seront capables d'aider toutes les formes d'organisation que vous venez de dépeindre.

En l'occurrence, c'est normal que le privé puisse aussi participer à du sponsoring dans les clubs que nous connaissons. C'est normal qu'ils participent quand ils le veulent ou quand ils le peuvent. Je rappelle d'ailleurs que, pour les entreprises, il y a de la défiscalisation quand il s'agit de placer une partie des bénéfices dans des œuvres de type sportif, associatif ou autre.

En l'occurrence – et cela n'a strictement rien à voir –, on a testé une opération qui consistait à avoir un camion électrique, il me semble, pour voir si l'on était capable de le financer. Nous verrons bien à la fin et nous vous en ferons part.

Sur le reste du compte rendu, y a-t-il d'autres questions ? Est-ce sur le compte rendu ? Non. Oui, Madame DUMAS. Est-ce sur le compte rendu ?

Madame Cécile DUMAS.- Non, ce n'est pas sur le compte rendu, mais j'aurais aimé pouvoir dire deux mots, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE.- Dites deux mots, mais peut-être que, comme vous êtes arrivée en retard... Écoutez, dites-nous deux mots. De quoi s'agit-il ?

Madame Cécile DUMAS.- Je voudrais juste rendre un petit hommage.

Monsieur le MAIRE.- C'est ce que l'on a fait avant, si vous voulez parler de Georges SANTANA.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Est-ce que je peux quand même apporter ma contribution ?

Monsieur le MAIRE.- Allez-y, Madame.

Madame Cécile DUMAS.- Je voulais lire ce petit mot, ce soir, qui m'avait été transmis par un tiers : « Dire à Cécile d'intervenir au Conseil municipal pour donner le nom d'une rue ou d'un bâtiment ». Il m'avait marqué avec précision : « Pour Henri MOULIN : route des Chtrons. Pour Louis DELUY : le stade des Molières. Pour Andrée HUGON : le collège Miramaris ». Ce petit mot, je l'avais depuis quelque temps, il me l'avait fait passer avant de tomber malade. Je ne l'avais pas lu parce qu'il est vrai que ce n'est pas dans mon habitude, mais je sais que cela se faisait souvent lorsqu'il siégeait au Conseil municipal, puisqu'il a été élu comme Monsieur MOULIN, Monsieur DELUY et comme Madame HUGON.

Je trouvais que ce soir j'avais le devoir moral de vous communiquer ce petit mot, cette requête, car c'était celle d'un ami qui nous a quittés. C'est l'un de ses petits mots dont je n'aurai plus le plaisir d'être la destinataire. C'étaient les petits mots de Georges SANTANA, parce qu'il en faisait souvent, il en faisait beaucoup.

Il m'a fait transmettre ce message quelque temps avant d'être malade, cela en dit long sur sa volonté de penser aux autres. Cet homme que l'on reconnaissait facilement dans nos rues, mais que l'on connaissait souvent très mal, que l'on avait étiqueté bien rapidement, était un homme libre – libre dans sa tête – qui savait étayer ses réflexions. On pouvait le rencontrer tous les après-midi à la médiathèque. Il lisait tout et il réfléchissait, il décortiquait pour mieux se l'approprier, sans barrière idéologique, sans sectarisme, sans dogmatisme.

Alors, ce soir, Monsieur le Maire, je vous fais part de cette requête qui n'est pas la mienne, mais était la sienne, en vous demandant d'y ajouter un autre nom, le sien, celui de Georges SANTANA,

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame DUMAS.

Écoutez, pour l'instant, ce que je peux vous dire c'est que je suis très touché du petit mot qu'il a fait. Quelquefois, je l'ai dit à sa famille, il me faisait passer d'autres mots qui étaient aussi pleins de vivacité.

La Ville, au sein du Conseil municipal – nous l'avons évidemment dit tout à l'heure –, est très touchée par sa disparition. Donc, nous avons tous – j'imagine que vous vous y associez, comme nous – transmis nos condoléances à la famille, qui est ici présente. On observera évidemment l'étude des choses, mais dans ce qui a été dit, un collège ne dépend pas de la Ville. C'est donc un peu compliqué et, connaissant Monsieur MOULIN, je ne suis pas sûr qu'il aurait voulu que l'on enlève la rue des Chirons à laquelle je peux vous le dire il tenait comme à la prune de ses yeux. Je vous ai entendue.

- Nous allons commencer parce qu'il y a un très gros Conseil. Mais tout à l'heure, je n'ai pas relevé, Monsieur THOMAS, mais ma Première Adjointe, qui assumait ma place, va quand même intervenir et ensuite nous voterons le compte rendu.

Madame Maryse RODDE.- Monsieur THOMAS, nous nous connaissons. Tout au moins, je pense que l'on se croise depuis de nombreuses années dans Miramas. Donc, nous nous connaissons suffisamment. Je vous assure qu'en disant que je suis une menteuse ou que nous avons menti, je crois que vous avez employé un mot un peu fort. Voilà. Cela n'ira pas plus loin, mais, quand même, avant d'employer des mots comme celui-là, je vous demanderai de réfléchir. Avec tout le respect que je vous dois, je vous demanderai de réfléchir.

Monsieur le MAIRE.- Dont acte, Madame RODDE. Je suis persuadé que ces propos ne sont pas allés plus loin.

Bien, nous allons passer au premier sujet de l'ordre du jour. Oui, on va voter le compte rendu.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration
+ 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

B/ DÉLIBÉRATIONS

DIRECTION DES FINANCES

N° 1 – RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUEL RETRACANT L'ACTIVITÉ DE LA MÉTROPOLE EN APPLICATION DU I DE L'ARTICLE L. 5218-1 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Ce document, vous l'avez eu. C'est le même, finalement que nous avons quand nous présentions le rapport d'activité du SAN Ouest Provence à l'époque où nous étions dans cet EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale). Il est absolument nécessaire de le présenter, évidemment. Il est fastidieux, car il reprend la totalité de toutes les actions sur l'ensemble du territoire, mais c'est un document qui nous a été transmis pour que vous en preniez connaissance.

Il s'agit du rapport d'activité 2016, la première année de fonctionnement de la Métropole. On peut dire que la présentation est plutôt descriptive sur les directions et les services mis en place depuis janvier. Personnellement, je pense que le rapport sur l'année 2017 et les années qui suivront seront plus digests et donneront plus de visibilité à l'ambition avancée et énoncée par la Métropole. Il faudra aussi probablement envisager qu'un Vice-président ou qu'un Directeur général puisse venir ici, au Conseil municipal, nous en parler.

Maïs, comme nous sommes deux représentants, que puis-je dire sur cette année 2016 ? C'est une compilation de l'ensemble des actions qui ont été faites dans nos territoires. Donc, vous retrouverez l'intégralité du rapport d'activité du SAN puisque c'est la compilation de l'ensemble des activités sur l'année 2016. Il n'y a donc rien de surprenant puisque nous l'avons déjà vu. Sur l'année 2017, on commencera à pouvoir voir des changements. Sur l'année 2018 et l'année 2019, par contre, il y aura un rapport d'activité plus important, notamment sur la stratégie de la situation financière, économique et de développement de la Métropole.

Pour l'instant, ce que je peux vous dire à travers ce rapport, c'est que les intérêts de la ville de Miramas, qui me sont chers, sont préservés et que l'accord qui consistait à avoir, entre les maires, la possibilité d'un maintien des AC (Attribution de Compensation) d'investissements a été tenu sur l'année 2016 et sur l'année 2017. Tous nos projets ont été financés par le Conseil de territoire et l'ensemble des projets, y compris ceux qui seront livrés dans quelques mois, le sont également.

La question que nous avons devant la Métropole est aussi de deux ordres que nous n'aurons peut-être pas cette année encore, car le budget est encore de transition, mais assurément sur l'année 2019.

Le premier sujet est celui des choix stratégiques d'investissements sur les projets, et notamment l'amélioration des transports et l'amélioration des destinations domicile-travail. C'est très important pour nous et avec ce qu'il s'est passé il y a encore quelques semaines à Miramas sur un problème électrique, on voit bien qu'il y a des investissements extrêmement importants à faire pour à la fois rajeunir et reprogrammer l'ensemble des équipements et, en même temps, améliorer les dessertes.

Le deuxième sujet sera de l'ordre du budget, car le budget de la Métropole subit aussi un certain nombre d'emprunts et de charges qui ont évidemment pesé dans le budget général. C'est la discussion que l'on aura demain et c'est en 2019 que la question va se poser par rapport aux investissements que nous attendons de l'État et qui sont indispensables à la Métropole, car elle ne peut pas porter un retard de 15 ans sur un certain nombre de sujets, notamment sur celui des transports. C'est à ce moment-là que le rapport d'activité et les débats seront, de mon point de vue, plus intéressants.

Il y a trois choses à savoir pour nous. Je dis « nous » comme territoire et ville de Miramas :

- L'agenda des transports, Daniel HIGLI l'a suivi et les velléités et demandes de Miramas ont été prises en compte, notamment sur la question de la rénovation de la gare et du projet du cœur de centre-ville. Ça, c'est l'aménagement. Il a

été inscrit comme projet prioritaire de la Métropole et il est inscrit durablement ; on le vote d'ailleurs demain.

- Nous avons un dossier extrêmement important de développement économique. Nous sommes suivis par la Métropole sur le travail commun avec la ville d'Istres s'agissant d'Areva et la nécessité de réimplanter des entreprises sur ce secteur. C'est le terrain qui est sur Istres et qui est dans la continuité d'Antargaz. Ils nous ont aussi suivis, avec le soutien de l'EPFR (Établissement Public Foncier Régional) sur la question des espaces autour d'Intermarché. Les sujets importants sont la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Molières, la ZAC d'Intermarché, la ZAC de la Péronne et Areva. Ces dossiers ont été notés comme prioritaires et importants pour la Métropole en développement économique. Sur ces enjeux de développement économique et de projets structurants, nous avons été plutôt bien notés. Je ne sais pas si c'est parce que nous sommes de bons élèves ou si nos dossiers étaient déjà prêts, mais c'est probablement un peu des deux. C'est aussi parce que nous représentons un intérêt pour la Métropole puisque nous sommes l'une des portes d'entrée – importante – de la Métropole.
- Un sujet éminemment important reste à l'ordre du jour, sujet sur lequel nous avons saisi la Métropole – il y aura des rencontres –, et c'est celui du fret. Ce n'est pas simplement parce que c'est la gare de triage de Miramas, mais c'est la question du fret ferroviaire et du report modal sur l'ensemble de la Métropole et je dirais même sur l'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Sur ce dossier, votre Maire a été entendu puisque le Président de Région vient de m'écrire pour m'indiquer qu'il mettait la question du fret à son agenda s'agissant du travail et des déplacements. Ensuite, nous essayons, aux côtés des syndicats, de trouver les moyens de leviers financiers (l'État et, évidemment, la SNCF, mais pas uniquement) pour pouvoir sauvegarder le tir au but qui est l'un des dossiers (le wagon isolé) sur lequel nous nous battons depuis bien longtemps.

Un dernier point sur le développement durable où nous sommes aussi suivis sur la question du « zéro déchet, zéro gaspillage ». Je remercie Géraldine BUTI puisque les premières rencontres internationales ont été un succès remarqué et la Métropole a décidé de travailler avec nous sur une espèce d'expérimentation puisque nous sommes très en avance sur

ces questions d'Agenda 21 et de « zéro déchet, zéro gaspillage ». Nous faisons partie du programme global de la Métropole.

Enfin, évidemment, nous avons obtenu – je ne peux pas l'annoncer ce soir, officiellement, mais je vous le dis quand même puisque l'on m'a appelé pour cela il y a une heure – ce que nous souhaitons absolument dans la gestion de la halle d'athlétisme *indoor* qui, malgré Facebook, sera bien livrée. Elle sera livrée avec deux ou trois mois de retard parce que c'est une œuvre qui est tout de même tout à fait nouvelle ; c'est la plus grande d'Europe. Il n'y a pas de problème de structure, il s'agit simplement de problèmes d'ajustement de ce qui s'appelle l'ATEX, c'est-à-dire la Commission nationale de validation de certains éléments techniques. Ils ne posent pas la question de la structure, mais de l'enveloppe, sur l'arrêt de l'enveloppe, en bas. Tout cela est en train de se lever, la halle sera livrée.

La demande de la Ville était que ce soit géré par une régie publique administrative métropolitaine. Je rappelle aux membres du Conseil municipal – j'espère au moins que vous me donnerez acte de l'avoir toujours dit, même si certains en doutaient – que puisqu'elle sera en régie publique administrative métropolitaine, elle sera donc gérée par la Métropole dans ses budgets (le budget qui est sur les 92 communes) et elle sera financée par la Métropole. Elle ne sera donc pas dans les comptes ni même dans les dépenses de la Commune puisqu'elle sera métropolitaine.

Je ne peux pas aller plus loin, car demain, nous allons désigner les membres du Conseil d'administration de cette régie publique administrative, mais je sens que les choses vont dans le bon sens et que l'on va écouter le Maire de Miramas sur son organisation. Je vous annoncerai le moment venu – vous serez tous invités, bien sûr – l'inauguration. Il y aura forcément deux temps : un premier temps toujours un peu protocolaire, mais les élus de la majorité souhaitent que cette inauguration soit ouverte à l'ensemble des habitants de la Ville et à toutes les écoles de notre commune. Comme on m'a un peu « chatouillé » et que je disais depuis le départ que les enfants de la Ville pourraient y être, vous verrez pourquoi je vous le disais. Vous comprendrez, dans son organisation, comment les enfants de la Ville – les clubs notamment – vont aussi pouvoir en avoir l'utilité.

Une dernière chose : nous avons aussi été dans la discussion sur la nécessité de travailler sur l'économie circulaire, au-delà du développement durable. Nous avons posé à la Métropole les jalons d'une discussion sur nos zones d'activités pour dédier cela au niveau de ce nouveau *process* économique qui, de notre point de vue, est en partie l'avenir qui se joue chez nous.

Voilà sur l'ensemble de ce rapport, qui je l'avoue, est quand même très additionnel. Je pense qu'après, les choses se mettant en place, on aura une meilleure vue par direction. De toute façon, il sera sur internet et vous pourrez le consulter complètement.

Cela n'appelle pas de vote, c'est simplement une information, mais il est normal que le Conseil municipal en soit destinataire. D'ailleurs, il est tout à fait possible de le prendre sur le site quand il sera rapporté, demain. Il sera sur le site de la Métropole, j'imagine. Vu le volume, je peux prêter le mien à celui qui le veut.

S'il n'y a pas de question, on peut passer directement à la question numéro 2 avec Monsieur Christian PEYRO.

N° 2 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA C.D.C. – PRÊT PLUS/PLAI – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PEYRO, j'avais une question, mais il y en a peut-être une, déjà.

Madame Cécile DUMAS.- Est-ce que ce sont les logements en cours de construction ?

Monsieur Christian PEYRO.- Oui, ce sont ceux situés rue Pinoncelly.

Madame Cécile DUMAS.- Moi, je m'abstiendrai, je vous l'avais déjà dit.

Monsieur le MAIRE.- OK. Par contre, ce n'est pas vous qui m'aviez posé une autre question, ou vous l'aviez fait la dernière fois.

Madame Cécile DUMAS.- J'avais posé des questions à Jean GUILLON concernant la distance. Je suis même allée mesurer avec mes pieds, parce que je n'avais pas de mètre. Apparemment, il y a bien 3 mètres, mais ce n'est pas heureux, comme construction.

Monsieur Jean GUILLON.- Je t'explique : le problème, en fait, c'est qu'ils échappent en partie aux règles d'urbanisme parce qu'ils sont sur leur tènement foncier à eux. Ils sont chez eux.

Madame Cécile DUMAS.- J'ai bien compris.

Monsieur Jean GUILLON.- En fait, rien n'empêche un propriétaire de construire très près d'un bâtiment qu'il a déjà.

Madame Cécile DUMAS. - C'est considérant le COS (Coefficient d'Occupation des Sols) qui n'existe plus, est-ce que c'est cela ?

Monsieur Jean GUILLON. - Ils sont à 4 mètres sauf peut-être sur le sas qui est en avant. J'ai quand même regardé.

Monsieur le MAIRE.- Madame DUMAS, sachez que nous discutons avec ICF Sud Est parce que, là, nous trouvons que c'est un peu trop près. Nous allons rediscuter avec eux sur les autres programmes.

Il y avait une question de Madame KERAUDY, mais elle n'est pas là, sur les garanties d'emprunt. Hier, j'ai posé la question en Commission permanente du Conseil départemental et on m'a confirmé qu'il continuera à donner des garanties d'emprunt aux bailleurs sociaux, contrairement à ce que certains racontaient. Donc, les collectivités locales continuent à le faire.

Monsieur Christian PEYRO. - C'est parce que sinon, Monsieur le Maire, les bailleurs ne peuvent pas construire. Ils sont obligés d'emprunter à la Caisse des Dépôts et Consignations qui permet d'avoir de longues durées de remboursement avec des taux préférentiels. Sinon, ils sont obligés de s'adresser à la Caisse de garantie du Logement Locatif Social qui est un organisme d'État.

Monsieur le MAIRE.- Exactement. Donc, comme c'est la Caisse des Dépôts et Consignations, il n'y a pas d'exemple de rupture depuis 1945. Heureusement que du logement social peut être construit de cette façon, sinon personne ne construirait de logement social.

S'il n'y a pas d'autre intervention, on peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

YOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 « Droite Nationale » + 1 « Cécile DUMAS »)

N° 3 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SA ICF SUD EST MEDITERRANÉE - CONVENTION DE RÉSERVATION – OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

*Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.
En l'absence de question, il est procédé au vote.*

VOTE

POUR : 30

(28 « Pour Miramas » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 « Droite Nationale » + 1 « Cécile DUMAS »)

N° 4 - ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 90-2017 DU 3 MAI 2017 RELATIVE À L'OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MEDITERRANÉE POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CDC – CONTRAT DE PRÊT N° 62430

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à une succincte lecture du rapport.

Monsieur Christian PEYRO.- Nous sommes obligés d'annuler cette garantie, mais je pense qu'elle va revenir à un prochain Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Voilà pourquoi j'ai posé la question, Monsieur PEYRO, quand il m'a été confirmé par la Présidente du Conseil Départemental qu'ils ne s'opposaient pas à des garanties d'emprunt. On va donc pouvoir redéposer avec ICF.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 « Cécile DUMAS »)

**N° 5 - MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES BUDGÉTAIRES –
AVENANT N° 1 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES
ACTES AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE
MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Nathalie PISANO

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Donc, Madame PISANO, on dématérialise. Cela va dans le sens du développement durable. Monsieur le Directeur de l'Informatique a du travail à faire sur la dématérialisation. Nous avons vu le Trésorier, Madame la Directrice des Finances, et vous savez que j'attends plus de 18 sur 20 en note de gestion. Apparemment, c'est bien parti, mais nous verrons, nous vous tiendrons tous au courant.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 6 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE
MIRAMAS**

Rapporteur : M. **Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Pour la fin de l'année, deux opérations nécessitent des inscriptions budgétaires nouvelles.

D'une part, en section de fonctionnement, au chapitre 11, au 6 188, on vous propose d'inscrire 425 385 euros pour provisionner un litige actuellement devant les tribunaux. Il fera l'objet, tout à l'heure, d'une délibération que vous détaillera Jean GUILLON.

Ensuite, en section d'investissement, c'est un peu particulier. Vous savez qu'au 1^{er} janvier 2018, la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage passera à la Métropole, y compris le personnel. Or depuis deux ans, nous avons travaillé sur deux dossiers d'aménagement de cette aire : d'une part, un dossier pour mettre aux normes le bâtiment des sanitaires et douches et d'autre part, un dossier d'extension. Comme ces travaux ne sont pas commencés, la Métropole propose de nous déléguer, à compter du 1^{er} janvier 2018, sa compétence en matière de maîtrise d'ouvrage puisque nous sommes sur le point de commencer les travaux. Les études ont été faites, les marchés attribués.

On inscrit donc 700 000 euros sur un chapitre adapté qui s'appelle un « compte de tiers », c'est au chapitre 45, en dépenses et en recettes. On inscrit ces 700 000 euros qui représentent un peu plus que l'ensemble de la dépense des programmes de travaux que je vous ai indiqués.

Voilà les raisons pour lesquelles nous sommes amenés à vous proposer ces deux inscriptions nouvelles :

- 425 000 euros en fonctionnement ;
- 700 000 euros en investissement, en dépenses et en recettes.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Drolle Nationale »)

N° 7 - CONSTITUTION D'UNE PROVISION – REQUÊTE SARL LES JARDINS DE LÉO

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Le SAN Ouest Provence a délivré un permis de construire en avril 2009. On a une SARL (Société à Responsabilité Limitée), la SARL Les jardins de Léo, pour la réalisation d'un lotissement. C'est le lotissement Bonneton, en face du plan d'eau. Ce permis était délivré, l'autorisation d'urbanisme était faite sous réserve d'une cession gratuite de terrain et d'une cession payante puisque des routes étaient inscrites au POS. Donc, ils étaient en droit de se faire payer le terrain si toutefois la municipalité l'avait voulu.

Tout s'est passé, ce n'est pas nous qui avons instruit l'affaire, ce n'est pas nous qui avons délivré le permis. Aujourd'hui, la société Les jardins de Léo a été revendue à d'autres. On en arrive à une espèce de « pataquès » où ces gens nous attaquent en justice sur un permis qui ne vient pas de nous. D'ailleurs, on ne sait même pas si l'on est responsable de cela, mais c'est le Tribunal qui en jugera.

Quand on fait la somme de tout ce qu'ils demandent, on arrive à 425 385 euros. Comme la loi nous y oblige, nous sommes tenus de faire une provision. Après, on peut tout gagner, tout perdre, perdre en partie, être condamné à 100 000, 10 000 euros ou rien du tout.

Monsieur le MAIRE.- Maître TEISSIER, est-ce que vous avez un mot à dire ? Vous ne dites rien ? Ah ! Ce n'est pas lui.

Donc, nous vous informons que nous avons un recours contre nous. Nous devons évidemment mettre le maximum – c'est obligatoire et c'est légal – en provision. On a quand même de bonnes chances de gagner d'autant que, de mon point de vue – il faudra l'analyser, mais à partir du moment où le permis a été donné dans le cadre du SAN Ouest Provence et qu'il y a notamment eu le paiement par l'opérateur au SAN pour les frais de participation –, il me semble que c'est à la Métropole de se charger du contentieux.

Monsieur Jean GUILLON.- Je n'en sais rien, honnêtement. Pour l'instant, c'est nous qui sommes attaqués et nous nous défendons.

Monsieur le MAIRE.- Oui, on se défend.

Madame Cécile DUMAS.- Sous quels motifs est-ce qu'ils nous attaquent ?

Monsieur Jean GUILLON.- Ils disent qu'ils n'ont pas utilisé tout. À l'époque, puisque c'était avant la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvé), il y avait un COS et ils disent ne pas avoir utilisé l'ensemble du COS. Sauf qu'ils auraient pu l'utiliser puisque nous ne leur avons pas demandé de ne pas le faire. Ils n'avaient qu'à le répartir sur les autres lots.

Alors, il y a tout un tas de « trucs » et c'est assez difficile d'entrer dans le détail. Par contre, je sais aussi que nous avons fait évaluer les terrains par France Domaine (les fameux terrains concernés) qui a évalué cela à 1 euro symbolique puisqu'il fallait bien des routes pour faire le lotissement, mais ils n'ont fait que les routes de leur lotissement.

Monsieur le MAIRE.- En clair, de façon peut-être plus rapide, à la fin d'une opération, il y a des gens avec qui cela se passe bien (la quasi-totalité), mais vous en avez toujours un qui décide de voir s'il ne peut pas aller chercher de l'argent pour finir son opération. Il est mal tombé parce que, évidemment, on ne va pas se laisser faire.

Encore une fois – je le dis aux services de la Ville –, on va prendre cette délibération et il va falloir sacrément discuter avec la Métropole parce que je me demande – je regarde Maître TEISSIER si ce n'est pas à la Métropole de prendre la question.

Maître Frédéric TEISSIER (Avocat).- C'est par rapport au percepteur.

Monsieur le MAIRE.- Le percepteur, c'était celui d'Istres, pas celui de Miramas. Bon, légalement, on est obligé de le mettre en provision, donc on le met. Mais, évidemment, on ne va pas faire de cadeau. Donc, on va se battre. On vous tiendra au courant.

Oui, Monsieur REBOUL.

Monsieur Hervé REBOUL.- Les routes d'accès de ce lotissement seront bientôt passées sur la voirie communale.

Monsieur le MAIRE.- Non, non. Monsieur REBOUL, j'ai toujours pensé « qu'un mauvais arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès ». Je ne sais pas pourquoi, on m'avait appris cela étant jeune en faculté de droit. Je vais vous dire une chose : pour moi, là, c'est le rubicond. Quand on attaque la Ville... C'est le premier à qui j'ai affaire, mais je n'en dis pas plus parce qu'il pourrait se retourner contre moi, mais vous m'avez compris.

Monsieur Hervé REBOUL.- Bien sûr.

Monsieur le MAIRE.- Sur la question numéro 7, qui est donc technique, y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, on passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Drolle Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- La question numéro 8, c'est Monsieur GUILLEMONT. Elle a été modifiée sur table le jour du Conseil municipal pour un tout petit « truc » technique.

N° 8 - OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT ANTICIPÉE SUR LE BUDGET 2018

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Vous avez le rapport modifié qui est sur table, mes chers collègues.

Il s'agit, comme chaque année, de la délibération que nous prenons au mois de décembre pour permettre une ouverture anticipée de crédits pour le budget d'investissement de 2018. Comme vous le savez, nous allons voter le budget au mois de mars 2018. En janvier, février et mars 2018, des travaux seront réalisés puisque des opérations sont en cours ou vont être lancées. Nous aurons donc la nécessité de pouvoir payer les entreprises avant que le budget ne soit voté.

Monsieur Gérard GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Au chapitre 45, on retrouve la délibération numéro 6 que vous venez de voter pour démarrer le paiement des entreprises qui vont intervenir sur l'aire d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la délégation de maîtrise d'ouvrage que nous consent la Métropole.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Désolé de ces petites erreurs qui ne se reproduiront plus, nous sommes bien d'accord.

Y a-t-il des commentaires ? S'il n'y a pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miremas »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 6

(3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

N° 9 - VERSEMENT D'ACOMPTES AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des questions ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Monsieur le Maire, vous connaissez mes réserves concernant l'OMS et le fait que je ne vote plus quoi que ce soit concernant l'OMS depuis au moins deux ans, voire plus. Là, je suis bien embêtée puisque cela fait partie du package. Je ne souhaite pas sanctionner les autres associations dont je pense qu'elles ont une gestion tout à fait sérieuse et correcte, encore moins le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) qui apporte des services aux plus faibles d'entre nous dans notre commune. Donc, je voterai cette délibération.

Monsieur le MAIRE. - Il sera noté au procès-verbal les propos que vous venez de tenir. Je vous le dis, je fais confiance à l'OMS sur sa gestion. J'avoue que vous avez été un peu loin. Oui, Monsieur THOMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Où suis-je allée loin ?

Monsieur le MAIRE. - Vous venez de le dire à l'instant.

Madame Cécile DUMAS. - J'ai dit que j'émettais des réserves.

Monsieur le MAIRE. - Voilà ! Vous émettez des réserves et je n'émet pas de réserve.

Madame Cécile DUMAS. - Oui, vous avez le droit de ne pas en émettre et j'ai le droit d'en émettre.

Monsieur Marc THOMAS. - Nous rejoignons Madame DUMAS.

Monsieur le MAIRE. - Vous émettez des réserves.

Monsieur Marc THOMAS. - Nous rejoignons Madame DUMAS sur le fonctionnement puisque c'est effectivement un package. Nous allons voter la délibération, mais nous regrettons que tout soit regroupé.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Tout sera noté au procès-verbal pour que vous soyez rassurés. Tout le monde le sera, il n'y a pas de problème. Je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Avant de passer à la question numéro 10, je voudrais faire mes excuses aux services sur la question numéro 8 puisque la modification qui a eu lieu n'était pas de la part des services - Madame la Directrice me reprend -, mais de la part de l'arrivée après la Commission municipale d'une note venant de la Direction générale de la Métropole qui avait rectifié ses demandes. Voilà pourquoi il y a eu des changements. Donnez acte, Madame, que cela soit écrit, que cela soit dit. Par contre, cela nous engage sur tout le reste.

Nous passons à la question numéro 10.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 10 - APPROBATION DES CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AUX
COMPÉTENCES DE LA COMMUNE DE MIRAMAS TRANSFÉRÉES AU 1ER JANVIER 2018
- AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le Maire procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous sommes à cette seconde étape de construction métropolitaine qui voit le transfert de plein droit – c'est la loi – de compétences.

Monsieur le Maire poursuit par une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Toutes ces compétences, évidemment, impactent les services, ou tout ou partie de certains services. Certains agents seront donc, *de facto* et de par

la loi, transférés. Concomitamment, une évaluation des charges a été conduite afin que les transferts de compétences se traduisent par une charge en moins pour la Commune et, en miroir, des recettes non perçues puisque les éléments financiers définis par la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) viendront en déduction de l'AC de la Métropole vers les communes. **Gérald GUILLEMONT** et **Paulette ARNAUD** étaient membres de cette CLECT.

Monsieur Gérald GUILLEMONT - Nous en sommes toujours membres.

Monsieur le MAIRE - Tout à fait.

J'en profite d'ailleurs pour vous remercier tous les deux puisque, dans les analyses qui ont été faites, jusqu'à présent, et avec le soutien du cabinet Ernst&Young, évidemment, les délais sont tendus. Malgré la pression de nos élus, l'administration de la Métropole n'est pas en mesure de tout mettre en place et cela se comprend au niveau du volume de travail.

Donc, au 1^{er} janvier 2018 le transfert de compétences est effectif, mais la mise en œuvre pour exercer pleinement ces compétences implique quelques délais supplémentaires, notamment au regard des personnels transférés. Une chose m'importe beaucoup : leur devenir, évidemment, et leurs conditions de travail. Pour beaucoup d'entre eux, d'ailleurs – même pour la quasi-totalité –, ils resteront où ils sont.

Il a été convenu, afin d'assurer la continuité de service, que les communes continuent d'apporter leur concours à la Métropole sur les services ou équipements relevant des attributions de la Métropole au 1^{er} janvier 2018. Des conventions de gestion ont été élaborées en ce sens pour permettre à la Commune d'agir pour le compte de la Métropole et percevoir en échange les recettes affectées à cette activité.

Concernant Miramas, il est proposé, ce soir, au vote des élus les conventions de gestion pour :

- les aires et parcs de stationnement c'est à dire l'aire d'accueil des gens du voyage ;
- la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- la défense extérieure contre l'incendie. Ce sont les bornes d'incendie. Le SDIS, ce sera plus tard ;
- l'eau pluviale ;
- la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activité Industrielle – je vous en ai parlé tout à l'heure –, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.

Monsieur le Maire poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Donc, ce qu'il est important de constater, bien sûr, c'est que ces compétences seront officiellement transférées au 1^{er} janvier 2018, avec les agents pour ce qui est de l'aire d'accueil des gens du voyage, la rénovation urbaine et la partie dite « stratégique » de la politique de la ville (la partie opérationnelle relevant de la Commune). Ce transfert fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal et, évidemment, nous avons travaillé avec eux sur les ressources humaines.

En clair, il vaut mieux qu'on la vote sinon les salariés ne seraient plus payés. On est donc dans un entre-deux. On remonte les compétences, elles sont à la Métropole officiellement, mais la Métropole nous demande de gérer encore les compétences qui étaient à nous pendant le temps qu'elle se mette en place. Bon, c'est un jeu d'écritures, c'est compliqué, ce n'est pas simple. Je le dis à travers vous aux salariés : ce n'est pas simple.

Je fais partie de ces maires qui, aujourd'hui, essaient de trouver des solutions pour essayer d'être au plus clair avec les services de la Métropole et essayer de trouver, évidemment, les organisations nécessaires pour l'efficacité des dossiers même s'ils sont gérés par la Métropole. Voilà ce qu'est l'ensemble de ces conventions.

Cet après-midi, nous les avons votées au Conseil du CT 5 pour que ce soit conforme puisqu'il avait aussi des compétences transférées. En l'occurrence, il nous est proposé de le faire ce soir.

Est-ce que tout le monde a compris ?

Madame Cécile DUMAS. - Non.

Monsieur le MAIRE. - Nous sommes en construction.

Madame Cécile DUMAS. - Oui, ça, on l'a compris.

Monsieur le MAIRE. - Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Ces prérogatives sont parties à la Métropole, est-ce cela ?

Monsieur le MAIRE. - C'est la loi.

Madame Cécile DUMAS. - Voilà. Sauf qu'il faut qu'il y ait une convention entre la Métropole et nous concernant le personnel, pour qu'il n'y ait pas d'interruption de paiement. Est-ce cela ?

Monsieur le MAIRE. - C'est l'objectif – évidemment, il n'y aura pas d'interruption puisque toutes ces personnes seront payées – est surtout que, lorsqu'ils seront transférés, pour l'organisation technique, les actes, etc., l'administration n'était pas prête. Forcément, comme

nous ne voulons pas de rupture – comme eux – dans l'exercice des fonctions des agents et des compétences, il vaut mieux que nous ayons une convention de gestion de retour.

Tout cela a été validé par l'État. Ils sont allés voir le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). et, en clair, il va y avoir un temps d'adaptation le temps qu'ils se mettent en place sur certaines compétences. Ensuite, le transfert sera définitif.

Madame Cécile DUMAS.- Qui paie alors ?

Monsieur le MAIRE.- Qui va payer ? C'est la Ville et elle se fera rembourser par la Métropole.

Ce qui me fait rire, c'est que l'on va se renvoyer de l'argent, mais les gens vont toujours travailler au même endroit. Donc, pour nous, la question, c'est qu'à un moment donné, au-delà de ces conventions de gestion, nous devons travailler – je le dis devant certains de mes agents ici présents – sur les organisations. C'est important. C'est seulement un an. La Métropole a un an pour que les choses se mettent en place.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- C'est une transition d'un an.

Monsieur le MAIRE.- Oui, sinon c'est le Préfet qui prendra la main.

Madame Cécile DUMAS.- Si l'on nous renvoie l'argent, c'est juste un jeu d'écritures.

Monsieur le MAIRE.- Je vais vous dire, il y a une raison essentielle à cela : si nous n'avions pas fait cela et si la Métropole n'avait pas intégré ces compétences obligatoires données par la loi, c'était le Préfet qui prenait la main. Lui, il pouvait décider de tout, de toutes les compétences qu'il souhaitait transférer à la Métropole.

En l'occurrence, tout le monde a été raisonnable. La Ville a joué son rôle et nous avons décidé – comme l'ensemble des communes pas très loin d'ici, ce soir, et comme d'autres avant-hier et après-demain, - de voter l'intégralité des conventions que j'ai soulignées pour mettre en place ce dispositif. On vous tiendra évidemment au courant minute par minute.

Si vous le voulez bien, je vais passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 11 - RENCONTRES INTERNATIONALES DU ZÉRO DÉCHET DES 23, 24 ET 25 NOVEMBRE 2017 – APPROBATION DU CONTRAT DE MÉCÉNAT ENTRE LA SOCIÉTÉ ONYX MÉDITERRANÉE ET LA VILLE DE MIRAMAS – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Madame, je ne cesse de dire mes remerciements pour cette très belle opération qui va nous permettre de continuer d'évoluer sur le « zéro déchet, zéro gaspillage » avec plus de familles encore, puisque nous avons beaucoup de familles qui nous ont contactés pour entrer dans le dispositif.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE. - Cette question des rencontres internationales nous a permis d'avoir des contacts avec des villes qui souhaiteraient avoir des échanges. Madame AOUIMEUR et Madame VIAL, je pense que des voyages se préparent en Italie, en Espagne. Au Brésil, on ne va peut-être pas faire un échange, il ne faut peut-être pas exagérer, quand même ! Cela coûte un peu cher. En Italie ou en Espagne, on peut y aller en voiture, ce n'est pas cher. Il y a Roubaix aussi, mais là il y a moins de monde. Roubaix veut se marier avec nous, mais il y a moins de monde. Je me ferai peut-être accompagner.

Madame Fadela AOUIMEUR. - Le Canada non plus, on n'est pas contre.

Monsieur le MAIRE. - Le Canadien, il y est très favorable, oui. Là, je sais que Madame BUTI est tout à fait intéressée pour y aller. Nous verrons cela.

ÉDUCATION CULTURE JEUNESSE SPORT

N°12 - PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 - PROGRAMMATION COMPLÉMENTAIRE 2017

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET.- Comme tous les ans, le collège de La Carraire organise une option Brevet Initiation Aéronautique (BIA). Le coût du projet est de 5 620 euros et la part de la Municipalité qui nous est demandée est de 1 200 euros.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 13 - APPROBATION DE L'AVENANT N° 3 AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **Mme Monique TRINQUET**

Madame Monique TRINQUET procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Monique TRINQUET.- La Ville a mis en place une Commission Handicap et dans ce cadre, en signant cette convention, il est possible d'avoir un budget de 0,25 % financé par la CAF (Caisse des Allocations Familiales) pour la mise en place de ce poste.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 14 - MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES POUR LES SÉJOURS
HIVER 2018**

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET.- Il s'agit de voter la participation des familles pour les séjours hiver à la neige à Serre-Chevalier. En annexe, vous avez le montant de la participation des familles en fonction du quotient familial.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 15 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE LAÏQUE
MAILLE 3 POUR SOUTENIR FINANCIÈREMENT UN PROJET D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
INTITULÉ « CLASSE DE NEIGE » MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATIF**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE.- Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour les écoles de la Maille III et Paul Cézanne puisque ce sont deux classes qui partent ensemble à la

neige. En fait, c'est une enveloppe qui est réservée, chaque année, dans le cadre du budget, pour les projets éducatifs. On en vote chaque année et cette année, il y avait trois demandes et l'on a pu les satisfaire toutes les trois.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 16 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE GÉRARD PHILIPPE ÉLÉMENTAIRE INTITULÉ
« DÉCOUVERTE DE LA CAMARGUE » MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT
ÉDUCATIF DES CLASSES DE CP ET CE2**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 17 - AIDE AU PROJET DE L'ÉCOLE JEAN GIONO ÉLÉMENTAIRE INTITULÉ « SÉJOUR
À BIABAUX » MENÉ DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF**

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 18 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur JELASSI.- En l'espèce, il ne s'agit pas d'une création de poste, mais du remplacement d'un brigadier qui est parti et que l'on remplace par un brigadier-chef principal, tout simplement.

Monsieur le MAIRE.- C'est une mutation de collectivité à collectivité.

Y a-t-il des commentaires? Il n'y a pas de commentaire. Je suis sûr que Monsieur JELASSI voulait dire tout le bien du service, qui travaille très bien.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 19 - DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CONTRATS AIDÉS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS, TENNIS DE TABLE MIRAMAS, GYMNASTIQUE CLUB MIRAMAS, GP SPORT ET UNION SPORTIVE MIRAMAS

Rapporteur : Mme Laëtizia DEFFOBIS

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Vous le savez, on passe régulièrement des délibérations concernant ce projet, projet initié par la Collectivité en 2009. Nous avons souhaité pouvoir accompagner les demandeurs d'emploi via le secteur associatif. Nous participions, dans le cadre des emplois aidés et des contrats d'avenir, depuis 2011.

Monsieur le MAIRE. - On participait aux 25 % restant.

Madame Laëtizia DEFFOBIS. - C'est cela. On participait à la prise en charge du prorata qui n'était pas pris en charge par l'État puisque l'État, sur ces contrats, prenait effectivement une part intéressante, mais pas la totalité. Donc, pour pouvoir accompagner ces demandeurs d'emploi, il y avait quand même cet impératif de formation. On a eu cette vigilance de continuer à accompagner les demandeurs d'emploi et de les suivre tout au long de leur contrat avec une majorité, sur les contrats restants et ceux que nous allons évoquer, d'emplois d'avenir avec un suivi de la Mission locale. Ce suivi se fait régulièrement pour s'assurer que les dispositifs, en termes de formation, sont respectés.

On avait passé – je crois que c'était en mars 2017 – le renouvellement de la convention et, là, il s'agit de pouvoir attribuer aux associations concernées, qui avaient déposé un dossier qui a été étudié via la Commission d'arbitrage qui avait été constituée, les montants de subvention correspondants.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont les derniers CAE (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi).

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Ce sont les derniers, oui, parce qu'il n'y aura pas de renouvellement des contrats aidés suite aux dispositions et aux décisions qui ont été celles de l'État. Mais, les emplois d'avenir ont été signés sur des durées de trois ans, donc nous aurons encore des contrats qui vont courir jusqu'à l'année prochaine. Comme la convention prévoyait l'accompagnement sur la durée globale, nous aurons encore probablement une délibération à passer pour l'année suivante et pour la prise en charge de la totalité du dispositif.

Effectivement, c'est un projet qui, à terme, ne sera pas reconduit.

Madame Laëtizia DEFFOBIS procède à une lecture succincte du rapport.

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Ces accompagnements sont financés sur les années civiles, mais les associations réfléchissent en années sportives. On n'a donc pas forcément une prise en charge sur l'année complète, d'où le différentiel en termes de rémunération que vous pouvez constater au regard au nombre de contrats accompagnés sur chacune des associations.

Madame Laëtizia DEFFOBIS poursuit une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ils ont de la chance de nous avoir et ils ont la chance d'avoir des contrats sur trois ans. Quant aux autres, eh bien, ils sont finis et nous discutons beaucoup avec les clubs et les associations.

D'ailleurs, je ne voudrais pas faire une boutade, mais Cap Sport, comme le reste, fait partie de cette logique et nous y travaillons avec eux puisqu'il va falloir évoluer sur les modes opératoires. Soit l'État recréera, mais pour l'instant il ne recrée rien, soit il va falloir avoir des systèmes complexes de mutualisation, de cadres mieux formés, d'où l'École nationale des métiers du sport que l'on a invitée et qui a commencé à faire ses recrutements et ses premières formations.

Il va falloir travailler là-dessus, parce que cela va être très compliqué car c'est tout le mouvement associatif qui, avec la fin des CAE, s'est retrouvé avec un frein terrible sur ses projets de développement et de formation interne.

Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Je suppose que l'on a dû voter des délibérations similaires les années précédentes, mais est-ce qu'on les votait tout le temps à cette période de l'année ? Là, je vois que c'est pour 2017, mais on est fin 2017.

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Je ne suis pas sûre. Après, cela dépend des documents qui sont transmis par l'association, puisque l'on attendait d'avoir les documents afférents pour permettre le financement sur l'année en cours. Je ne pense pas qu'on les ait payés en décembre, l'année précédente.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Par exemple, l'emploi aidé au tennis de table, à quel moment prend-il fin ? Là, les contrats aidés, ils prennent toute fin.

Madame Laëtizia DEFFOBIS.- Il a fini puisqu'il s'est arrêté le 19 octobre 2017.

Madame Cécile DUMAS.- D'accord. Donc, c'était l'association qui avait fait cette avance.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- On a pris en charge sur la période allant du 20 octobre 2016 au 19 octobre 2017.

Monsieur le MAIRE.- Merci de ces explications toujours précises, Madame.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 20 - TRANSFERT DE COMPÉTENCES DES COMMUNES À LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE, DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 5218-2, I ET L. 5217-2 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – TRANSFERT DES PERSONNELS

Rapporteur : M. le MAIRE

Monsieur le MAIRE.- Comme on l'a indiqué dans le rapport numéro 10 évoqué précédemment sur le transfert de compétences à la Métropole, je traite de l'aire d'accueil des gens du voyage et du renouvellement urbain. Ce transfert touche nos agents qui vont devenir agents de la Métropole, soit 3 personnes pour l'aire d'accueil des gens du voyage et 5 personnes pour le renouvellement urbain comprenant la partie dite « stratégique » de la politique de la ville, c'est-à-dire le chef de projets. Dans notre commune, il est à 50 % sur le renouvellement urbain et à 50 % sur la politique de la ville, étant entendu que la partie opérationnelle de la politique de la Ville continue de relever de la Commune.

Le Comité technique du 28 novembre 2017 – le Comité technique, c'est ce qui rassemble les organisations syndicales des salariés et fonctionnaires de la Ville, la majorité municipale et la Direction – a rendu un avis favorable au transfert de personnels et à ce transfert de compétences. Il est donc évidemment proposé de suivre, mais de toute façon je dois vous dire que l'on n'a pas trop le choix.

Sur la politique de la Ville, je le dis simplement, la commune de Miramas avait demandé à ce que la totalité de la politique de la Ville et de la rénovation urbaine soit intégrée, parce que c'est plus logique. Depuis les lois dites « lois LAMY », l'intercommunalité devenait la

référence dans le domaine de la politique de la ville. Nous n'avons pas été beaucoup de communes à le proposer et je crois même que nous avons été la seule. C'est bien dommage ! J'ai essayé de convaincre mes collègues, mais on se retrouve maintenant dans une espèce d'entre-deux, donc on va essayer de travailler.

Ce transfert sera donc opérationnel le 1^{er} janvier 2018. Tous les salariés ont été reçus par la Métropole et sont suivis par la DRH (Direction des Ressources Humaines). Les agents de l'aire d'accueil des gens du voyage seront en poste, sachant quand même que comme on fait des travaux, ils auront le temps de faire d'autres opérations.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 21 - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 173-15 DU 18 SEPTEMBRE 2015,
« TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE » - CONSTITUTION D'UNE ÉQUIPE
OPÉRATIONNELLE**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Madame BUTI, vous auriez pu le dire en commençant, donc je le dis en Conseil municipal afin que les choses soient claires pour tout le monde, au 1^{er} janvier de cette année, l'éco-brigade sera mise en place.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

SÉCURITÉ

N° 22 - PROTOCOLE DE MISE EN PLACE D'UNE CELLULE MUNICIPALE D'ÉCHANGES SUR LA RADICALISATION ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET LA PRÉFECTURE DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Hatab JELASSI

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je veux être clair sur cette affaire qui est, en fait, un accompagnement que nous faisons. D'abord, il ne s'agit pas des services spéciaux de l'État qui, d'un seul coup, se municipaliseraient. Il s'agit, au contraire, même si nous n'avions qu'une seule et même personne, de travailler sur les causes de ce qui peut se passer dans la vie, dans les accidents de la vie, d'un certain nombre de personnes que ce soit une radicalité religieuse ou autres – tout le monde pense à la radicalité religieuse, mais ce peuvent aussi être d'autres formes de radicalité – et de travailler en amont avec le soutien de l'État, des services de l'État, des services de la Région, du Département, de la Ville, etc. Il s'agit de travailler sur cette question et d'essayer de faire en sorte d'éradiquer le terreau sur lequel certains, venant de l'extérieur de notre ville, pourraient tourner la tête de certaines personnes.

Un travail est fait par le Contrat Local de Sécurité (CLS) et le CLSPD (Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance). Celui-ci continue d'avancer et de produire ses effets. À côté, on y adjoint, sous l'autorité du Préfet de Police, un travail qui portera sur ces questions. Il y a deux façons de faire dans la vie – moi, je n'en connais pas d'autres – soit on est dans le déni, soit on est dans l'outrance. Nous, nous avons choisi – je pense que ce sera la même chose pour vous – de travailler et de comprendre, de créer les conditions pour avoir un maillage le plus serré possible pour éviter que certains croient connaître un certain nombre de choses et s'imaginent remettre en cause notre république et ses bases.

Voilà pourquoi nous avons été les premiers – ce n'est pas pour être les premiers, mais il se trouve que nous nous y préparions déjà depuis un moment – à signer avec le Préfet de Police et Monsieur le Procureur de la République d'Aix-en-Provence. J'ai vu que d'autres communes, quelle que soit leur couleur politique, vont s'y mettre. Elles nous ont déjà appelés

pour voir quels étaient les éléments sur lesquels nous avons travaillé. Ce sera évidemment un moment important de mise en place qui se fera à partir de janvier 2018. Évidemment, des rencontres se feront.

Je vous tiendrai au courant non pas des cas ou des personnes mais plutôt de la forme, de la méthodologie, de la réalité de terrain et de ce que nous aurons su mettre en place. Je rappelle quand même que, même si la Ville s'engage, parce qu'un maire et une communauté comme la nôtre ne peuvent pas ne pas réfléchir à ces causes sur lesquelles nous nous retrouvons avec des difficultés, qu'il existe des dispositifs à l'Éducation nationale (il y a toute une organisation) et qu'il existe des dispositifs dans d'autres réseaux de l'État. Mais, il nous paraissait important que la Ville, qui est le lieu de la plus grande proximité, et que nous soyons tous là, ensemble, pour travailler dans le même sens des valeurs républicaines, de l'égalité, de la lutte contre les discriminations. Il s'agit de faire en sorte qu'à chaque fois que quelqu'un vient chercher une petite noirceur chez une personne pour essayer de la grossir et essayer de lui tourner la tête, nous soyons présents pour travailler et éviter ce genre de chose.

Voilà pourquoi la Ville s'est engagée. Je remercie d'ailleurs toutes celles et tous ceux qui y travailleront, puisque nous travaillerons à plusieurs sur cette affaire en fonction des dispositifs. Je salue bien sûr le travail de Monsieur Jean-Pascal CLAIN qui sera en charge de cela. Nous irons jusqu'au bout et je vous informerai de la méthodologie que l'on aura mise en place pour que vous puissiez, au fur et à mesure, comprendre comment on aura travaillé.

Je voulais vous présenter ce protocole en Conseil municipal même si, évidemment, le Préfet ne pouvait pas attendre puisqu'il a des dispositifs à mettre en place. Je voudrais que nous puissions avoir... Madame DUMAS ?

Madame Cécile DUMAS. - Finissez.

Monsieur le MAIRE. - Non, j'allais passer au vote après avoir demandé si vous vouliez intervenir.

Madame Cécile DUMAS. - Je partage votre analyse consistant à dire que c'est bien le déni qui est sûrement le pire des ennemis et qu'il s'agit de traiter les situations en leur apportant les solutions les plus adaptées. Ces maux ne peuvent être traités que par des maillages, vous l'avez dit. L'Éducation nationale a son rôle à jouer, nos collectivités ont leur rôle à jouer et toutes les autres instances aussi.

J'ai envie de revenir sur l'expression que j'avais eue dans le journal municipal du mois de septembre où je vous proposais justement des assises – on peut les appeler différemment – sur la citoyenneté. Effectivement, c'est sous une autre forme qui ne répond pas à ce que vous proposez, mais c'est dans la même veine, avec le même objectif, à savoir que le

vivre ensemble se fasse de façon plus fluide et dans une meilleure compréhension entre les individus.

Monsieur le MAIRE. - Je l'ai lu avec attention et, comme vous le savez, je ne touche pas un iota de ce que vous écrivez.

Madame Cécile DUMAS. - Je ne vous en ai jamais fait le reproche.

Monsieur le MAIRE. - Ce n'est pas pour vous, mais parfois cela me dérange. Mais, je résisterai à l'envie de répondre, car c'est la démocratie qui s'exprime. En l'occurrence, sur ces assises, je voudrais vous rappeler qu'en 2010 ou 2011, on avait travaillé cela. Je me souviens que c'était au fait des associations. Nous avons travaillé avec un certain nombre d'entre vous, avec l'ensemble des associations de la Ville qui étaient volontaires pour parler, justement, de cette question du vivre ensemble.

Cette année, nous allons vers l'art de vivre. Nous avons toujours cela à l'esprit et je le partage avec vous. Certes, vous l'aviez écrit d'une façon un tout petit peu différente puisque c'était cela, dans l'esprit, mais vous y aviez rajouté une phrase sur la montée inexorable du Front National.

Madame Cécile DUMAS. - C'était au lendemain des élections, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE. - Maintenant, j'ai compris.

Madame Cécile DUMAS. - C'était ce qui animait mon propos.

Monsieur le MAIRE. - Quand je vous ai lue – évidemment, c'est un sujet en soi – et je pensais que, là encore, il fallait que l'on essaie d'élargir le spectre. C'est-à-dire que je pense qu'il faut que l'on s'adresse à tout le monde, quel que soit ce que les gens peuvent faire.

Madame Cécile DUMAS. - C'était le but de mon propos.

Monsieur le MAIRE. - Quand on avait travaillé avec les associations, Madame DUMAS, on s'était rendu compte de deux choses.

La première est que les conseils de quartiers et les conseils de citoyens sont autant de petites pierres sur lesquelles on travaille. Les centaines de personnes qui viennent dans les réunions pour partager les projets avec nous, c'est une forme de prise de position de citoyens qui tentent de s'engager. Je trouve que cela mérite que l'on continue de le faire.

La deuxième chose est que nous nous sommes aussi aperçus – même si on le savait déjà – que le monde associatif draine énormément, mais que la difficulté qu'il a souvent est qu'il y a eu comme un glissement vers une consommation d'actes de sport ou de culture alors que le monde associatif et la loi de 1901 étaient sur la participation. L'ensemble des élus qui sont en permanence avec le monde associatif se rend bien compte que la question du bénévolat est de plus en plus difficile. C'est un autre symptôme. Comment aider les associations de la Ville à

retrouver ce fil du bénévolat qui était aussi le fil d'un attachement républicain ? Cela me paraît important.

Il y a donc tous ces éléments. Faire des assises ou une grande réunion tous ensemble, pourquoi pas ? Mais, je pense que ce n'est pas que nous, vous l'avez compris. C'est ce que nous essayons de faire à travers notre reconnaissance lorsque l'on a fait « les réussites de Miramas », pour dire : « *Oui, vous allez dans le bon sens. Oui, vous êtes des gens formidables parce que vous vous occupez des autres de façon bénévole. La plupart du temps, les gens vous engueulent alors qu'en réalité vous donnez de votre temps et de votre argent* ». C'est ce qu'il faut que l'on continue de faire et on le fera. On va développer d'autres matrices sur lesquelles on travaille, mais une grande partie de tout cela se passe à l'école. Une grande partie de tout cela se passe dans nos établissements scolaires. Une grande partie de cela se passe sur le terrain, au plus près des habitants, c'est-à-dire carrément dans la cage d'escalier, et c'est ce que nous allons travailler dans les mois qui viennent pour essayer d'améliorer les choses.

Je suis partant pour une réunion et je trouve que cela ira dans le bon sens, mais je suis surtout partant pour que les habitants s'engagent de plus en plus dans tout ce qui est de la palette possible d'engagements, que ce soit à l'école dans les conseils d'école, que ce soit dans les associations sportives et culturelles, que ce soit dans le monde de la santé – sur lequel nous avons des gens –, que ce soit sur le « zéro déchet, zéro gaspillage » avec des familles.

On voit bien que le « zéro déchet, zéro gaspillage » - je m'arrêterai là – a traité autre chose que la question de l'environnement. Le dispositif a traité de l'environnement, mais a aussi traité du bien-vivre ensemble. Des familles entières se sont mises à se parler alors qu'elles ne se connaissaient pas d'un pâté de maisons à un autre. Elles avaient peut-être une idée préconçue sur telle ou telle personne parce qu'elle était de telle ou telle couleur, parce qu'elle avait les cheveux rouges, et qu'elles pensaient que. En réalité, elles se sont aperçues que les autres rencontraient les mêmes difficultés dans la vie et en même temps, avaient les mêmes envies dans la vie.

Je crois beaucoup à tout cela et nous essayons, dans notre politique publique, de mettre tout pour avoir en permanence cela à l'esprit. Après, je donnerai la parole à Madame MIZOULE. Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Le faire est important, vous avez raison, mais je pense qu'à un moment donné il faut aussi le dire. Il y a la mise à distance, la réflexion sur tout ce qui se fait parce que, des fois, on peut faire des choses, mais cela manque pour autant de lisibilité ou de visibilité. Il faut que les gens réfléchissent à ce qui se fait et à pourquoi cela s'est passé comme

cela. Il faut prendre de la distance sur les mécanismes qui sont en jeu. C'est aussi important et je pense que ce n'est pas incompatible.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr. Madame MIZOULE, vous qui avez cette responsabilité de la citoyenneté.

Madame Mireille MIZOULE.- Justement, je voudrais quand même rappeler, puisque l'on n'en parle pas souvent, qu'il existe sur la Ville un plan de lutte contre les discriminations. Il est très important pour le « vivre ensemble » de lutter contre les discriminations. Il y a souvent des formations organisées à la Maison du droit. Lors de la dernière, je tiens à le signaler, il y avait les directrices des centres sociaux, de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture), des membres du Conseil de sages, des directeurs de services municipaux. Cela a été très intéressant pour eux.

Je tiens à rappeler aussi que, régulièrement, nous recevons – nous le faisons demain – la déléguée régionale du Défenseur des droits. Elle vient régulièrement faire le point sur ce plan de lutte contre les discriminations qui se met en place sur la Ville. C'est vrai que l'on n'en parle pas beaucoup. Madame DUMAS a raison, mais c'est très efficace.

Monsieur le MAIRE.- C'est vrai.

Madame Mireille MIZOULE.- C'est vrai, on travaille.

Monsieur le MAIRE.- Oui, et on est cité en exemple, souvent.

Madame Mireille MIZOULE.- Il est bien, de temps en temps, de dire les choses qui se passent et, peut-être, de les écrire aussi.

Monsieur le MAIRE.- C'est vrai.

Par contre, et je conclurai là-dessus, il est vrai que tout ce que l'on fait peut être rayé d'un revers de main en 30 secondes sur Facebook et à la télévision parce que c'est contre cela qu'on se bagarre. Une émission que tout le monde regarde et où l'on voit une personne en train de se poser des tas de questions, « blablabla », « toujours les problèmes, toujours les problèmes », les crimes, etc., cela vous renvoie à des choses catastrophiques. Quant à Facebook, c'est épouvantable ce que les gens sont capables d'écrire derrière un écran froid. C'est tellement plus simple. Quand on doit le dire devant une personne, c'est bien plus compliqué.

Je vais donc passer au vote sur la question de la mise en place de cette cellule. Oui, Monsieur REBOUL.

Monsieur Hervé REBOUL.- Simplement, pour aller dans le sens de Madame DUMAS, quand vous aurez commencé à travailler, surtout, informez les Miramasséens de ce qu'il se passe vraiment.

Monsieur le MAIRE.- Bien sûr.

Monsieur Hervé REBOUL. - Il faut un retour.

Monsieur le MAIRE. - Bien sûr. Mais, vous savez, on donne toujours des retours dans le magazine, mais parfois on ne le lit pas ou certains ne lisent que la page de l'opposition.

On va passer au vote puisque tout le monde est d'accord. Je souhaite évidemment un vote unanime.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POLITIQUE DE LA VILLE

N° 23 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ANONYMAL - PROJET « CITOYENS PARTICIP'ACTIFS » - APPROBATION DE LA CONVENTION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur REBOUL.

Monsieur Hervé REBOUL. - Je suis étonné que, sur l'association, il soit marqué « *la Présidente* », mais qu'il n'y ait pas son nom. Je sais que c'est l'anonymat, mais bon, on aurait pu ajouter le nom.

Monsieur le MAIRE. - C'est la personne morale. La Présidente, je ne sais pas quel est son nom, d'ailleurs. C'est la personne morale, donc on met « *l'association* », on ne met jamais le nom. On met le nom quand il s'agit de collectivité territoriale. Vous verrez toujours : « *Le Conseil général, Madame machin* ».

Monsieur Hervé REBOUL. - D'habitude, quand on met « *le Président* », il y a son nom. Ce n'est pas grave.

Monsieur le MAIRE.- Nous vous donnerons le nom.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 24 - ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA CHARTE ÉCOQUARTIER POUR LE PROJET DE
RENOUVELLEMENT URBAIN MAILLE 1 MERCURE - AUTORISATION DONNÉE À
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Martine ARFI

Madame Martine ARFI procède à la lecture du rapport.

Madame Martine ARFI.- Si je ne lis pas tout, on ne comprend rien.

Monsieur le MAIRE.- Exactement ! Vous avez eu raison d'aller jusqu'au bout, Madame ARFI. Il y a tout à mettre en route derrière la charte ÉcoQuartier.

Y a-t-il des questions sur ce grand projet où nous avons de l'avance ? Nous sommes même cités en exemple, mais vous avez raison, on ne le dit pas assez.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ENVIRONNEMENT

N° 25 – FONDS D'INITIATIVES ÉCOLOGIQUE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNÉE 2017

Rapporteur : M. Olivier JULIEN

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur Olivier JULIEN.- La musique verte, je ne sais pas bien ce que c'est.

Monsieur le MAIRE.- Vous demanderez à Géraldine BUTI, elle connaît par cœur. Elle va nous l'expliquer juste après.

Monsieur Olivier JULIEN poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont des projets, Madame BUTI, faits par des citoyens qui s'engagent. Bon, je me méfie toujours des cabanes de chats parce que l'on sait que parfois, quand les chats sont dans les cabanes, ils les récupèrent et « coule ». Je n'ose prononcer le terme, mais cela évite d'avoir des difficultés. Quant à la musique verte...

Madame Géraldine BUTI.- Pour les cabanes à chats, c'est un choix de notre part. C'est à notre demande, pour uniformiser et pour éviter, dans certains quartiers, des petits « bidonvilles » de maisons de chats où cela ressemble à tout et à rien. On leur a aussi demandé de faire quelque chose de durable. Donc, ils vont utiliser du bois, certaines cabanes seront faites en PVC. C'est pour que ce soit durable et uniformisé. On mettra une petite étiquette dessus pour que les gens puissent contacter l'École des chats s'ils rencontrent des difficultés ou s'ils voient des chats malades. C'est pour identifier et reconnaître l'École des chats pour le travail qu'elle fait sur la Ville.

Monsieur le MAIRE.- Et la musique verte ?

Madame Géraldine BUTI.- Pour la musique verte, ils vont récupérer, à l'intérieur du Parc de la Poudrière, des branches, etc., pour essayer de faire des instruments avec tout ce que la nature nous offre.

Monsieur le MAIRE.- Ils vont faire des instruments, voilà pourquoi on appelle cela « la musique verte ». Sur les chats, soyez attentifs à l'implantation des petites cabanes, car,

quelquefois... Voyez bien la population, les conseils de quartier, etc., pour que tout soit bien accepté.

Madame Cécile DUMAS.- Ces chats sont-ils stérilisés ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, après. Heureusement que l'Ecole des chats est là, parce que sinon on devrait les transporter à la SPA (Société Protectrice des Animaux), payer tout à la SPA et payer aussi le reste. Elles, elles adorent les chats, elles sont une vingtaine de bénévoles, plus que cela même. Elles parcourent la Ville, elles récupèrent les chats, elles les nourrissent et, ensuite, les font stériliser grâce à nous puisque, financièrement, nous leur permettons de travailler avec un vétérinaire. Cela nous évite d'avoir une reproduction trop importante.

Madame Géraldine BUTI.- En fait, elles régulent la population de chats. Il faut savoir que si elles n'étaient pas là, il y en aurait peut-être 4 ou 5 fois plus dans nos rues.

Monsieur le MAIRE.- Nous pouvons passer au vote sur ce très beau fonds écologique. Il ne doit pas y avoir beaucoup de communes qui font cela. Je le dis parce qu'il faut le dire, donc je le dis. Je passe au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 26 - SORTIE D'INVENTAIRE ET MISE À LA RÉFORME DE DIVERS MATÉRIELS EN VUE DE LEUR VENTE OU À DÉFAUT DE MISE EN DÉCHETTERIE AGRÉÉE

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à une lecture succincte du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

**N° 27 - APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE À L'INSTALLATION D'UN RELAIS
DE RADIOTÉLÉPHONIE – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je complète cela ce soir parce qu'il faut le dire et parce que cela peut intéresser beaucoup de monde : nos services de la formation numérique se sont rapprochés de beaucoup d'opérateurs parce que nous voyions apparaître chez certains habitants des antennes portatives. C'est-à-dire que les opérateurs cherchent à s'implanter un peu partout pour la 4G. Nous les avons rencontrés pour discuter avec eux de l'implantation dans la Ville pour que l'on évite d'avoir ces antennes trop près des habitations. Évidemment, le plus loin possible des habitations, cela ira très bien. On verra ensuite ce qu'il se passera sur le reste avec, évidemment, les antennes qui sont sur les châteaux d'eau.

On va essayer de mieux gérer cela. La loi nous permet maintenant de discuter avec eux. En même temps, comme on n'est pas dénué de sens commun, à partir du moment où c'est sur un lieu ou un espace public, il y aura une redevance pour la Ville. C'est toujours cela de gagné.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 28 - DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION N° 1577
RELATIVE À LA RÉHABILITATION DU LOGEMENT DE PETIT CABASSE**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS. - Juste une petite précision. Sur la « demande de prorogation du délai de validité de la subvention », on est d'accord. Par contre, dans les décisions, on voit « travaux de réfection de la toiture des logements de Petit Cabasse : 102 000 euros », est-ce qu'il y a un rapport avec ce que l'on vient de voir ?

Monsieur le MAIRE. - Je ne sais pas de quoi vous parlez.

Monsieur Marc THOMAS. - Dans les décisions que vous avez accordées, ce soir, je vois « travaux de réfection de la toiture des logements de Petit Cabasse : prix global 102 674 euros hors taxe ». Je voulais savoir si c'était en comparaison avec ce que qui est là.

Monsieur Christian PEYRO. - Oui, c'est exactement la même chose. Quand on a voulu refaire les toitures, on a eu une estimation.

Monsieur le MAIRE. - Ce que vous avez, c'est le marché. C'est la Directrice de la Commande publique qui vient de me le glisser à l'oreille. Heureusement qu'elle est là. Vous voyez, on avait fait une estimation à 125 000 euros et, finalement, on a réussi à l'avoir pour 102 000 euros. Trop forte !

Monsieur Marc THOMAS. - C'est hors taxe, Monsieur le Maire.

Monsieur le MAIRE. - D'accord, mais je suis toujours content quand les salariés des directions de la Ville, dans le cadre des marchés publics, négocient, traitent et nous obtiennent des prix avantageux pour la Commune. Vu le nombre de millions de travaux que l'on fait, cela peut faire de petits ruisseaux et, ensuite, Monsieur GUILLEMONT dort mieux. Sur cette question, nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 29 - DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION N° 1579
RELATIVE À L'EXTENSION DE LA CHAMBRE FUNÉRAIRE**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO.- C'est exactement la même chose que le rapport précédent, mais au sujet de l'extension de la chambre funéraire.

Monsieur Christian PEYRO procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. On fera ces demandes au Département. J'espère que la caducité ne sera pas apparue au Conseil Départemental.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration +
1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 30 - DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ DE LA SUBVENTION N° 1580
RELATIVE À LA CRÉATION D'OUVRAGES SUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE**

Rapporteur : Mme Anne-Marie CHAYOT

Madame Anne-Marie CHAYOT.- C'est la même demande, mais pour l'aire d'accueil des gens du voyage.

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. S'il n'y a pas de question particulière, nous passons au vote.

Monsieur Hervé REBOUL.- N'est-ce pas passé à la Métropole ?

Monsieur le MAIRE.- Ce sera au 1^{er} janvier 2018. On s'est entendu avec la Métropole pour les travaux. Je rappelle qu'avec Saint-Chamas, on a lancé les études et les travaux qui vont démarrer.

Il est à présent procédé au vote.

YOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 « Droite Nationale »)

Monsieur le MAIRE.- Vous vous abstenez sur les travaux de l'aire d'accueil des gens du voyage, ils seront contents.

N° 31 - APPROBATION DU RÈGLEMENT PARTICULIER DES ARROSAGES DU DOMAINE DE LA PÉRONNE

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Madame Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 « Pour Miramas » + 3 « Droite Nationale » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 32 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE MIRAMAS POUR L'OPÉRATION « RÉALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MISE AUX NORMES DES ÉQUIPEMENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Nous revenons à l'aire d'accueil des gens du voyage dont nous venons de parler à plusieurs reprises. Cette fois-ci, il s'agit d'approuver la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de Miramas. Tout ceci se fait conformément aux lois, notamment la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique.

Nous allons donc pouvoir réaliser les travaux que nous avons prévus depuis plusieurs années. La Métropole, ensuite, nous reversera l'argent pour l'ensemble des dépenses. Vous avez donc, dans la délibération, les montants et la convention de maîtrise d'ouvrage est annexée.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des questions ? Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Sur la réalisation de ces travaux et de mise aux normes, après avoir lu l'ensemble des documents, on aimerait avoir des éclaircissements, en premier lieu pour les travaux d'extension, d'aménagement et de mise aux normes.

Je lis ici : « Le coût est estimé, pour les travaux d'extension, à 148 165 euros hors taxe et, pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes, à 389 975 euros hors taxe ». Il est précisé « chiffrage du mois d'avril 2017 ».

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie, je vous écoute.

Monsieur Marc THOMAS.- Dans l'annexe 2, on constate, avec des chiffres du mois d'avril 2017 qu'il y a 399 605 euros pour le lot numéro 1 et divers lots (lots numéro 1, 2, 3, 4 et 5) répartis, ce qui donne un total – il faut que je le retrouve de l'autre côté – de 270 198 euros.

Quelque chose nous choque dans la présentation au Conseil municipal, c'est-à-dire que dans le coût estimé pour les travaux d'extension (148 165 euros) et pour les travaux d'aménagement (389 975 euros), si vous vous fiez à l'annexe 2 que vous nous avez fournie, on constate que les 148 000 euros (ce n'est pas tout à fait 148 000 euros) sont compris dans les 405 000 euros. Alors, ce n'est donc pas deux budgets, mais un seul budget dont certains montants sont mis sur la touche, à côté.

C'est très mal fait, je vous le dis. C'est très mal présenté. En plus – c'est la fiche numéro 5 –, on nous dit que nous avons (pour les lots numéro 2, 3, 4 et 5) :

- 13 000 euros (chiffres d'avril 2017) et, par décision que vous avez signée, 24 640 euros, ce qui représente quand même plus de 8 000 euros d'augmentation ;
- 45 015 euros puis, par décision, 48 370, ce qui représente 3 000 euros d'augmentation ;
- 44 575 en budget puis, par décision, 66 430 euros, soit 22 000 euros d'augmentation ;
- 35 895 euros et, là, c'est le seul qui baisse à 30 015 euros.

Je veux bien que ce soient des chiffres d'avril qui soient présentés. Dans les décisions, ce sont des chiffres très élevés. On a déjà du mal – c'est une première chose – à comprendre comment on peut avoir une augmentation aussi forte en si peu de temps. Ça, c'est la première des choses. Je précise que dans les décisions que vous nous avez données, je suppose que les chiffres sont ceux d'aujourd'hui, donc de la période d'à côté. Quand je reviens à la fiche de présentation...

Monsieur le MAIRE. - Attendez ! On va essayer de vous répondre parce que, honnêtement, il y a plusieurs choses que vous indiquez et, quelquefois, je l'avoue, Monsieur THOMAS, j'ai du mal à vous suivre.

Monsieur Marc THOMAS. - C'est très simple !

Monsieur le MAIRE. - Ne dites pas que c'est simple. On va vous répondre.

Monsieur Marc THOMAS. - Monsieur le Maire. Pour faire au plus simple : comment pouvez-vous nous dire, sur la fiche de présentation...

Monsieur le MAIRE. - De quelle fiche de présentation parlez-vous ?

Monsieur Marc THOMAS. - Celle qu'on vient de lire. Comment pouvez-vous nous dire que le coût est estimé 148 000 euros plus 389 000 euros ? Si vous prenez la dernière fiche – celle-là – de l'annexe, il y a des travaux (en l'occurrence les 110 000 euros) qui sont compris dans les 405 000 ou 399 000 euros, tout dépend le chiffre que vous prenez.

Monsieur le MAIRE. - Qu'est-ce que cette fiche ?

Madame Laëtizia DEFFOBIS. - C'est dans le rapport. Il parle du rapport.

Monsieur le MAIRE. - Dans le rapport, je n'ai pas de fiche. Je ne sais pas d'où cela sort. Qu'est-ce ? Les marchés publics ?

Monsieur Marc THOMAS. - C'est dans les rapports que vous nous avez donnés.

Monsieur le MAIRE. - D'accord. Bon, ça, cela vient de la Métropole. Est-ce qu'on peut lui répondre parce que, moi, je suis perdu. Je ne sais pas de quoi vous parlez, je n'ai pas tout compris.

Attendez ! Attendez ! On va avoir une réponse de Madame la Directrice de la Commande publique parce que vous êtes en train de partir dans des « trucs » que je ne comprends pas. D'ailleurs, finalement, je ne sais pas quelle est la question.

Madame Nathalie ALONSO (Directrice de la Commande publique). - Je vais essayer d'être claire.

Monsieur le MAIRE. - Écoutez, Monsieur THOMAS.

Madame Nathalie ALONSO (Directrice de la Commande publique). - Les travaux d'aménagement et d'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage ont été lancés sur la base d'une estimation d'un maître d'œuvre. Les estimations sont des estimations. Après, on a la réalité des offres des entreprises. Ce à quoi vous faites référence (les deux montants différents), c'est le chiffrage des travaux dévolus aux places que l'on fait pour la mairie de Saint-Chamas – vous savez que l'on fait 9 places supplémentaires pour la mairie de Saint-Chamas – et on les a chiffrées à part parce qu'elles feront l'objet d'une refacturation à la commune de Saint-Chamas. Vous avez donc, d'une part, 130 000 euros (montant attribué) qui correspond aux places de Saint-Chamas et, d'autre part, la partie dévolue à Miramas.

Je ne sais pas quels sont les documents que vous avez sous les yeux, mais effectivement, il y avait une estimation. La convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la Métropole que l'on vous présente aujourd'hui est sur la base d'estimations. Dans la liste des marchés, vous avez les montants attribués puisque, entre temps, nous avons passé les marchés.

Ai-je répondu à toutes vos questions ?

Monsieur Marc THOMAS. - Sur cela, je suis d'accord. Je veux bien l'admettre, mais encore une fois, sur la liste des marchés à proprement parler, donnez-moi les 389 975 euros. Par rapport à l'estimation, au budget, par rapport aux marchés, c'est bien le lot 1, n'est-ce pas ?

Madame Nathalie ALONSO (Directrice de la commande publique). - C'est toute la problématique des marchés publics : vous avez l'estimation et, après, vous avez la réalité.

Monsieur Marc THOMAS. - D'accord, mais les 148 000 euros, j'en suis désolé, ce ne sont pas 148 000 euros, mais 110 000 euros. Ces 110 000 euros, derrière, sont compris dans les 399 000 euros. Pourquoi voulez-vous les faire voter deux fois ?

Madame Nathalie ALONSO (Directrice de la commande publique). - Le montant total du marché, de mémoire, est de 575 000 euros (tous lots confondus) qui se répartissent en 130 000 euros pour Saint-Chamas et le différentiel pour Miramas.

Monsieur Marc THOMAS.- À combien arrivez-vous ?

Madame Nathalie ALONSO (Directrice de la commande publique).- J'arrive à 575 000 euros, de tête. C'est de tête et à 21 heures.

Monsieur Marc THOMAS.- J'arrive à 675 768 euros.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Merci. Je n'ai toujours pas compris la question, mais bon.

En l'occurrence – je vous fais cette confiance –, comme on passe cette convention avec la Métropole, évidemment, au mois de février, de la part de la Métropole, arrivera sa prise en charge avec les montants. Vous allez travailler avec eux sur les montants réels, plus sur les estimations, mais sur les montants des entreprises.

Monsieur Marc THOMAS.- Je ne comprends toujours pas pourquoi...

Monsieur le MAIRE.- Ce que je vous propose – il est 21 heures, mais elle peut attendre jusqu'à 21 heures 15 – c'est que vous lui réexpliquiez. Il n'y a pas de problème. Moi, je n'ai pas compris. Enfin, je n'ai « pas compris », j'ai un peu compris, mais vous n'avez pas tout à fait compris, Monsieur. Je ne sais pas ce que vous cherchez à nous dire. Si vous aviez commencé par dire « là, je ne comprends pas », on vous aurait expliqué.

Monsieur Marc THOMAS.- Non, mais c'est faux ! C'est ce que l'on essaie de vous dire !

Monsieur le MAIRE.- Vous pensez que la délibération est fautive.

Monsieur Marc THOMAS.- La présentation est fautive, en tout cas.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Écoutez, Madame ALONSO viendra vous expliquer. D'ailleurs, vous allez avoir des réponses tout à l'heure. La plupart du temps, quand on vous les donne ensuite, elles sont justes. Donc, on va le faire.

Je vais passer au vote et on va le voir tout de suite, derrière. Vous irez sur son ordinateur.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 « Pour Miramas » + 2 « Hervé REBOUL » et procuration + 1 « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 3

(3 « Droite Nationale »)

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Vous étiez contre l'aire d'accueil des gens du voyage tout à l'heure, vous êtes donc aussi contre le projet, on a compris. Il faudra quand même que je vous explique un jour, à tous les deux, ce que cela nous a permis.

Monsieur Marc THOMAS.- Pardon, Monsieur le Maire, mais on n'est pas contre l'aire d'accueil des gens du voyage, mais contre la budgétisation telle qu'elle est.

Monsieur le MAIRE.- J'ai compris.

Monsieur Marc THOMAS.- C'est différent !

Monsieur le MAIRE.- La question numéro 33, Monsieur Gérard GUILLEMONT. C'est le rapport sur l'eau, le plus précis possible.

N° 33 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE MIRAMAS - EXERCICE 2016

Rapporteur : M. Gérard GUILLEMONT

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Comme chaque année, il nous faut examiner la délégation de service public qui a été consentie par le SAN, en son temps, pour la distribution d'eau potable et pour l'assainissement sanitaire.

Il y a tout de même des choses nouvelles. La première chose est qu'il s'agit du rapport pour l'exercice 2016 et que c'est le premier rapport présenté par la Métropole puisque les EPCI ont été fusionnés et les contrats qui étaient entre les mains du SAN Ouest Provence sont désormais, pour cette matière, entre les mains de la Métropole Aix-Marseille Provence. Il s'agit toujours d'un contrat d'affermage. Ce rapport annuel sur la qualité de l'eau et son prix a été présenté en Commission Communale des Services Publics Locaux le 5 décembre dernier, ici même. Il a donc été discuté avec les représentants de cette Commission.

Conformément à la législation, ce dont on parle ce soir est en fait une information au Conseil municipal sur l'un des plus importants services publics : la distribution d'eau potable. Vous savez que l'opérateur, anciennement la SEERC (Société d'Équipement et d'Entretien des Réseaux Communaux), est aujourd'hui Suez. En ce qui concerne l'eau potable proprement dite, en gros, la production 2016 était au même niveau. Elle était en léger retrait par rapport à 2015, mais il y a une particularité, c'est que vous savez que nous vendons à la Métropole et que nous vendons aussi la totalité de l'eau qui est consommée sur Saint-Chamas. Sur Saint-Chamas, il y a eu une augmentation de la consommation de 8 %.

Vous savez que le stockage est assuré par 2 réservoirs qui totalisent 6 000 mètres cubes d'eau. Le fermier et les services de la Métropole, à notre demande et en raison de la législation, ont fait depuis plusieurs années un effort d'équipement des réseaux en compteurs divisionnaires pour permettre une sectorisation des réseaux et favoriser la recherche des fuites. Il y avait quand même, on l'avait noté depuis plusieurs années lors de la Commission Communale des Services Publics Locaux, une mauvaise qualité des réseaux. Cela commence à porter ses fruits, que ce soit le fermier (Suez) ou que ce soit les services du SAN, ils ont travaillé et nous avons maintenant, sur Miramas, un rendement des réseaux qui est remonté à 78,1 % alors que la réglementation dite « Grenelle II » impose pour notre commune que le rendement soit supérieur à 74 %. Donc, le fermier et la Métropole ont fait des progrès dans la gestion des réseaux et l'amélioration du rendement.

En ce qui concerne les contrôles sanitaires, vous savez qu'il y a des contrôles extrêmement nombreux tout au long de l'année. Les documents qui sont diffusés le montrent. Il n'y a aucun problème sur le plan sanitaire, que ce soient des contrôles faits à l'improviste à la production (au puits de Sulauze) ou des contrôles faits sur un certain nombre de points de soutirage (dans la Ville). Le fermier a réalisé des opérations de renouvellement sur les équipements, notamment sur les branchements, et des renouvellements des branchements en plomb sachant que, maintenant, on élimine le plomb pour les branchements.

Enfin, la facture de fourniture d'eau pour une consommation conventionnelle de 120 mètres cubes, au 1^{er} janvier 2017, donne un prix de 1,72 euro TTC par mètre cube.

En ce qui concerne l'assainissement sanitaire (le traitement des eaux usées), on est toujours en contrat avec Suez jusqu'en 2020, terme du contrat de 30 ans qui avait été signé en 1990. Le principal travail fait par le fermier consiste en curer les réseaux (pour ce qui concerne les réseaux d'eaux usées) puisque nous avons 104 kilomètres de conduites sur Miramas et 20 postes de relevage.

La deuxième grande mission confiée au fermier est la conduite de la station d'épuration de Miramas-Saint-Chamas située quartier du Polygone à Saint-Chamas. Suez effectue donc l'entretien des collecteurs et le renouvellement des équipements, notamment sur les postes de relevage. J'appelle l'attention de tout le monde sur le fait que nous avons des postes de relevage en ville, notamment le poste qui est rue Gambetta et qui est régulièrement encombré parce que les gens jettent trop de lingettes. Cela bouche les pompes. Ils ont même trouvé des draps – des draps ! – dans certains postes de relevage. Donc, je le répète et répétons-le : il n'y a plus de « tout-à-l'égout ». On ne peut pas mettre n'importe quoi dans les égouts, surtout en raison

du fait que l'on a maintenant un certain nombre de quartiers où il a été nécessaire de mettre des postes de relevage et cela détruit les pompes.

En ce qui concerne les eaux traitées par la STEP (Station d'Épuration), il y a là aussi des analyses extrêmement rapprochées sur la conformité physico-chimique des rejets. Cette conformité, vous pouvez le voir dans les documents, est à plus de 100 % sur l'ensemble de l'année. C'est 1,8 million de mètres cubes d'eaux usées qui sont rejetés par la station d'épuration dans l'étang.

Au 1^{er} janvier 2017, la facture type pour 120 mètres cubes donne un prix de 2,27 euros par mètre cube TTC (toutes taxes comprises).

Je vous remercie.

Monsieur le MAIRE. - Merci, Monsieur GUILLEMONT. C'était très précis.

Y a-t-il des questions sur ce rapport de 150 pages ? Monsieur REBOUL, c'est à vous.

Monsieur Hervé REBOUL. - Ce qui me paraît étonnant, c'est que la taxe de l'Agence de l'eau ait diminué, mais que l'on ait le prix le plus élevé du territoire.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - De quel territoire parlez-vous ?

Monsieur Hervé REBOUL. - Je parle du prix en TTC. Sur le secteur, on a le plus gros, à 1,73 euro.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Je veux bien, mais qu'entendez-vous par « territoire » ? Qu'entendez-vous par « secteur » ? Si vous voulez faire des comparaisons, il faut parler de communes ou de...

Monsieur Hervé REBOUL. - C'est par rapport à Grans, à Comillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Istres et Port-Saint-Louis-du-Rhône. .

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Il y a des raisons très simples. D'abord, Grans et Comillon-Confoux ont un contrat passé avec la Société des Eaux de Marseille, avec des conditions particulières qui ont été négociées à l'époque, au renouvellement de la délégation de service public.

Monsieur Hervé REBOUL. - Bien sûr.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Donc, le délégataire a fait un certain prix pour ces deux communes. Ce délégataire, ce n'est pas Suez, mais la Société des Eaux de Marseille. *Idem* pour Fos-sur-Mer, qui a un contrat particulier ; *idem* pour Port-Saint-Louis-du-Rhône. En revanche, depuis 1990, il y a un contrat signé avec la SEERC (aujourd'hui filiale de Suez) qui concerne uniquement les communes de Miramas et d'Istres. Voilà pour ce qui concerne la part délégataire.

Ensuite, vous avez dû voir qu'au fil des années des politiques d'équipement ont été menées par le SAN Ouest Provence – maintenant reprises par la Métropole – et ces politiques d'équipement ont des rythmes de vie et d'investissement qui sont différents suivant les contrats ou les territoires concernés.

Par exemple, sur Miramas, pendant très longtemps, il a été fait peu de choses, mais en 2004-2005, le SAN a fini par dire : « Il faut réaliser la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur le centre et le sud ». Il y a eu quatre ans de travaux, il y en avait quand même pour 18 millions d'euros. Aujourd'hui, ces 18 millions qui ont pour partie été empruntés, il faut les rembourser et cela fait partie de la surtaxe. Donc, en fonction des cycles d'investissement que vous avez sur les réseaux d'eau et sur les réseaux d'assainissement, vous pouvez effectivement avoir des évolutions des tarifs qui ne sont absolument pas corrélées.

Je prends un autre exemple : Port-Saint-Louis-du-Rhône. Pendant 20 ans, ils ont refusé « mordicus » de construire une station d'épuration et l'État a fini par avoir raison des habitants et des édiles de la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône. Donc, ils ont dû se payer la station d'épuration et tous les réseaux de transport. Ils ont donc « fait un bond » et, un jour ou l'autre, ce sera payé et cela redescendra.

Monsieur Hervé REBOUL. - Oui, Monsieur GUILLEMONT, mais la part du territoire Istres- Ouest Provence, chez nous, elle est la plus importante. Cela a augmenté de presque 10 euros.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Attendez...

Monsieur Hervé REBOUL. - Et c'est de 2016 à 2017.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Il y a aussi d'autres caractéristiques. Par exemple, quand vous fermez une station d'épuration à la Romaniquette et que vous êtes obligé de faire une extension de la station de Rassuen, pour Istres, ce sont des investissements et, à un moment donné, cela entre dans la surtaxe qui figure dans la facture.

Monsieur le MAIRE. - Quand nous avons « rechemisé » – cela se prononce comme cela. Je sais que vous connaissez cela mieux que moi.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - L'une des caractéristiques des réseaux de Miramas, c'est que l'on envoie les eaux usées à 4 kilomètres d'ici, au Polygone. Donc, tout descend jusqu'au pied de Miramas, où une nouvelle station de pompage a été construite il y a maintenant deux ans.

Monsieur Hervé REBOUL. - Tout à fait.

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - La précédente était morte et il a fallu rechemiser la conduite qui traverse toute la Poudrerie jusqu'au poste de relevage du port parce

qu'il y avait eu une mauvaise exploitation de la conduite d'origine. La conduite d'origine était en béton et elle a été « mangée jusqu'à la moelle » par le sulfure d'hydrogène (H₂S).

Monsieur Hervé REBOUL.- C'était en 2016.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- Il y en a quand même pour 1,8 million d'euros de chemisage avec la nouvelle station de pompage. Les équipements, notamment sur l'assainissement, sont extrêmement chers.

Monsieur Hervé REBOUL.- Je suis d'accord, mais cela a été fait en 2016. En 2016, on a augmenté, on était à 1,68 euro et on est passé à 1,73 euro. Les travaux ont été faits en 2016.

Monsieur Gérard GUILLEMONT.- On paie les investissements, généralement, sur une douzaine d'années.

Monsieur Hervé REBOUL.- Mais vous venez de dire que les pertes ont diminué.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur REBOUL, je sais que vous êtes un peu de cette partie de travaux, mais de vous à moi, je remercie d'ailleurs Gérard GUILLEMONT de s'y coller parce qu'il faut « négocier pied à pied ». On a fait des travaux et l'on a obtenu – vous le verrez d'ailleurs dans le rapport – un certain nombre de résultats positifs. On perd moins de « flotte », on a moins de vannes, ils nous ont mis une séquence plus courte pour repérer les fuites, ce qui n'existait pas sur la Ville. Cela, c'est de l'année dernière.

De vous à moi, sur le prix de l'eau, on a une chance inouïe. Aujourd'hui, en France, on va se le dire une fois, mais je ne le dirai pas fort, ce n'est pas le vrai prix auquel on devrait payer l'eau et tout le monde le sait. Tout le monde le sait ! Donc, nous avons tous intérêt, collectivement, à faire en sorte qu'on l'utilise le moins. C'est ce que fait la Ville, par exemple, lorsqu'elle utilise de l'eau brute et pas de l'eau de ville. Mais, sur les robinets, les fuites, les gens qui mettent des tas de choses au point qu'on se demande ce qu'il passe par leur tête...

Monsieur Hervé REBOUL.- Je suis d'accord, Monsieur le Maire, mais il y a un manque d'information.

Monsieur le MAIRE.- Ah non ! Ils n'arrêtent pas !

Monsieur Hervé REBOUL.- Il faut informer les gens que le tout-à-l'égout n'est pas une poubelle.

Monsieur le MAIRE.- Je suis d'accord avec vous, mais on n'arrête pas de le dire. Le fermier n'arrête pas de s'y mettre et il fait passer les messages sur les factures. Honnêtement, à un moment donné, on a freiné cette augmentation que vous constatez parce qu'on fait attention.

En 1990, quand le contrat fut signé et préparé pour les 30 ans à venir, aucun d'entre nous n'était autour de la table.

Monsieur Hervé REBOUL. - Non.

Monsieur le MAIRE. - Aucun de nous n'était autour de la table. Je n'en dis pas plus. Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Effectivement, nous faisons partie de ceux qui paient l'eau le plus cher dans le coin, c'est comme cela. On l'a dénoncé et, à un moment donné, j'avais même demandé qu'il y ait un service municipal de l'eau. On a pu émettre des vœux pieux tant et plus, mais de toute façon le contrat est là, il a été signé. Comme pour le ramassage des ordures ménagères, à un moment donné, quand on est dans un processus, cela coûte plus cher d'en sortir que d'y demeurer même s'il y a des contraintes lourdes.

Le passé est le passé, mais Monsieur GUILLEMONT disait qu'en 2020 ce contrat arriverait à son terme. Dans la mesure où la délégation est partie sur la Métropole, quel poids aurons-nous pour renégocier un contrat le mieux positionné possible sur l'eau et que nous retrouvions les mêmes coûts que les autres ou le plus possible ?

Monsieur Gérard GUILLEMONT. - Je pense que nous avons un Maire qui a un « entre gens » important à la Métropole. On peut compter sur lui pour peser sur les services pour faire en sorte que...

Madame Cécile DUMAS. - S'il a un « entre gens » à la Métropole, alors...

Monsieur Gérard GUILLEMONT. -... les conditions de négociation avec le futur délégataire permettant d'avoir une baisse des prix.

Monsieur le MAIRE. - Gérard, on va revenir à des choses concrètes. Je vais vous répondre, Madame.

Premièrement, le contrat sera désormais de compétence métropolitaine. On peut imaginer que ce contrat devienne plus facile à mutualiser.

Deuxièmement, je rappelle quand même qu'il y a des salariés qui travaillent dans cette entreprise et qui s'occupent de notre eau (le fermier) et pas « un petit peu ». Ils sont quand même une cinquantaine à y travailler, dont des Miramasséens, et ils seront forcément attentifs à l'évolution de leur « boulot ».

Troisièmement, s'il y a une mutualisation au sein de la Métropole, j'imagine que l'on doit pouvoir faire des économies d'échelle. Sinon, le mot « mutualisation » n'aurait plus rien à voir, ce ne serait plus de la mutualisation, ce serait une addition. En l'occurrence, on imagine que ce sera une discussion et, de toute façon, cette discussion va avoir lieu à partir de l'année prochaine au CT 5, puisque notre contrat n'est pas un contrat pour Miramas, mais un contrat pour Miramas et Istres. C'est comme cela, c'est le poids de l'histoire. Il y avait certainement des raisons pour l'avoir fait à cette époque et je ne le ramets pas en cause. J'ai rarement regardé dans le

rétroviseur. J'essaie de comprendre pourquoi, mais j'évite de porter des jugements parce que, quelles que soient les personnes qui ont été ici, quelquefois, il a pu y avoir des choix imposés, des contrats compliqués, etc. En l'occurrence, nous avons quand même essayé de porter ce que vous aviez demandé au SAN Ouest Provence. Je me souviens être intervenu plusieurs fois avec Jean-Marc CHARRIER pour dire que l'on souhaitait cette étude, et cette étude a été menée.

Alors, « catastrophe des catastrophes », pour Port-Saint-Louis-du-Rhône, là, il y avait un méga problème. La commune n'avait pas fait les travaux nécessaires et, tenez-vous bien, collectivement – collectivement ! –, nous avons aidé Port-Saint-Louis-du-Rhône sur un certain nombre de choses. Sinon, Monsieur REBOUL, ce n'aurait pas été ce montant-là et les gens se seraient trouvés étranglés.

On essaiera de continuer à avancer. Le prix est important, toujours. Les contribuables, toujours. Mais, il y a quand même des choses intéressantes dans ce rapport aussi, sur la qualité du travail fait par le fermier, notamment sur ce qui m'agaçait beaucoup : les fuites. Là, sur les fuites, vous mettez de l'eau et cela part. Bon, c'est de l'eau propre, mais elle part. Ils ont quand même fait des efforts. Gérald, je me tourne vers toi puisque tu suis cela jour après jour. Il y a cela, mais il y a aussi la qualité de l'eau qui est importante, puisqu'il y a quand même eu des événements il y a quelques années.

À ce propos, j'ai dit à la Commission publique de l'eau que nous travaillons avec la Métropole et le CT 5 sur un nouveau captage dans la veine, qui soit au nord de Miramas, pas au sud parce qu'il nous faut, de mon point de vue, un captage nous préservant. En effet, celui-ci est très près de routes ou de sites industriels et nous souhaiterions avoir un deuxième captage de sécurité, mais c'est aussi en termes d'alimentation. Le terrain semble être trouvé. Évidemment, on avait trouvé un captage, mais le terrain n'était pas bon puisqu'il y avait un projet d'extension de Clésud. D'un autre côté, un captage, ce n'est pas « gratos ».

Maintenant, je vais vous donner la « dernière des dernières » parce qu'il faut toujours que la vie soit ainsi faite. On a trouvé le lieu, le propriétaire est d'accord, mais l'État ne l'est plus du tout parce que c'est une terre Natura 2000. On leur a dit que c'est un petit puits pour aller capter l'eau, que ce n'est pas énorme, que c'est une cabane, mais non. C'est à tel point que nous avons écrit au Préfet en lui disant : « Vous nous demandez d'avoir un deuxième captage et nous avons trouvé le lieu ». Il n'y en a pas 36 ! Les veines sont très organisées, ce n'est pas une veine qui monte à 10 mètres et passe comme cela, ce sont des veines qui sont dessous et sont très volumineuses.

On a trouvé le lieu et le Préfet de Région – ce qui est rare ! – est intervenu auprès de ses propres services pour demander une meilleure évaluation de la situation eu égard au fait que Miramas avait besoin d'avoir ce deuxième captage en cas d'incident sur le premier, bien sûr.

Avant la liste des décisions et des marchés, il y a deux questions qui nous ont été posées au Conseil municipal, une par écrit et l'autre de façon orale. Madame DEFFOBIS va répondre à la question de Monsieur THOMAS à l'avant-dernier Conseil municipal concernant la situation des Ateliers de La Crau. Madame DEFFOBIS.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Effectivement, lors du précédent Conseil municipal, il y avait eu une question puisque nous avons abordé la subvention accordée aux Ateliers de La Crau.

Monsieur Marc THOMAS. - Cela m'étonnerait que ce soit nous.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Si, Monsieur THOMAS. Vous m'aviez demandé des précisions et de pouvoir avoir des informations sur le rapport d'activité de l'association.

Monsieur Marc THOMAS. - On la suit.

Monsieur le MAIRE. - OK, vous ne les voulez plus. Merci, Madame DEFFOBIS.

Monsieur Marc THOMAS. - Monsieur le Maire, je suis surpris parce que c'est une association que l'on connaît et que l'on soutient.

Monsieur le MAIRE. - Très bien. Merci, Madame DEFFOBIS, c'était très sympathique.

Madame Laëtitia DEFFOBIS. - Vous n'avez pas besoin de complément d'information, mais je vous confirme que vous m'aviez demandé des éléments complémentaires et l'accès au rapport d'activité. Madame RODDE avait effectivement répondu que nous allions vous transmettre les éléments.

Monsieur le MAIRE. - Merci, Madame DEFFOBIS. Vous ferez vos échanges.

Ensuite, j'ai reçu une lettre de la part du groupe de Messieurs POGGI et THOMAS et de Madame ALVAREZ, qui s'appelle le « groupe Droite Nationale ».

A priori, une administrée vous avait interpellé au sujet d'une espèce de gazette internet qui s'appelle *La gazette du chien rouge de Miramas-le-Vieux*. Vous souhaitez savoir pourquoi l'utilisation de photos et cette diffusion d'informations infamantes – c'est ce que vous avez écrit –, de fausses informations, etc., et pourquoi tout cela existait.

Alors, je vais vous dire les choses telles qu'on me les a rapportées. Certains connaissent, mais je ne vais pas faire de publicité. Il y a quand même des articles importants à connaître quand on dirige une commune ou que l'on veut peut-être le faire un jour. En application

des dispositions des articles 12 et suivants du Code de procédure pénale, c'est au Procureur de la République qu'il appartient de constater les infractions à la loi pénale et d'en assurer la poursuite devant les juridictions répressives. Le Maire et ses adjoints qui, en l'application de l'article 16 du Code de procédure pénale, sont officiers de police judiciaire sont placés sous son autorité. Par ailleurs, dès lors qu'ils ont connaissance d'une infraction, le Maire ou ses adjoints peuvent, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale, en donner avis au Procureur de la République. Tels sont les principes légaux en la matière.

Selon votre analyse, cette petite gazette étant l'auteur d'infractions, le Maire de la Commune devrait agir afin qu'il y soit mis fin. Je m'étonne en premier lieu que, comme tout citoyen, vous n'avez pas tiré les conséquences de vos propos en agissant vous-même au titre de l'article 73 du Code de procédure pénale qui dispose que : « Dans le cadre de crime flagrant ou délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité – vous avez qualité – pour en appréhender l'auteur et le conduire vers l'officier de police judiciaire le plus proche ». C'est la loi. Vous pouvez donc saisir directement les services de Police d'une plainte. En deuxième lieu, je vous indique n'avoir été avisé d'aucune plainte particulière d'un administré, vis-à-vis de ce petit document, qui puisse motiver une quelconque démarche de l'autorité communale, ni d'ailleurs d'aucune plainte déposée auprès du commissariat, ou du Parquet du Procureur de la République auquel j'ai demandé ce qu'il en était.

Sachez qu'en ma qualité de premier magistrat de la Ville, je considère la liberté d'expression comme un élément essentiel de notre démocratie et entends la respecter dès lors que les principes de la République ne sont pas remis en cause. Dans le cas présent, cette gazette à laquelle vous faites référence ne me paraît menacer ni la sûreté, ni la sécurité, ni la salubrité, ni même la tranquillité publique au sens des dispositifs de l'article L. 222-1-1 du Code général des collectivités territoriales, ni dépasser les frontières de cette liberté d'expression.

Cette gazette – Dieu sait pourtant que l'on en parle souvent avec Jean-Marie PASCAL – correspond à une espèce de tradition française d'humour, plus ou moins partagée, qui ne nous paraît pas assimilable à un comportement délictueux ou criminel. Vous avez la possibilité de déposer auprès de Monsieur le Procureur de la République, ce que vous souhaitez faire, et je vous remets entre ses mains expertes. Cela prend cinq minutes et, ensuite, vous irez déposer la plainte et le Procureur fera ce qu'il a à faire.

Monsieur Marc THOMAS.- Merci, Monsieur le Maire. Nous nous étions engagés à vous poser la question. Apparemment, vous avez répondu et l'on vous en remercie.

Monsieur le MAIRE.- Dont acte.

Une dernière chose : vous avez la liste des décisions du Maire.

Madame Cécile DUMAS. - Monsieur le Maire ! Excusez-moi, mais c'est le moment des requêtes et des réponses aux requêtes.

Je souhaiterais pouvoir rencontrer vos services concernant la délibération numéro 13 du dernier Conseil municipal parce que je ne la comprends pas et cela m'énerve.

Monsieur le MAIRE. - Il n'y a pas de problème. Madame la Directrice Générale sera heureuse de vous être agréable.

Ensuite, vous avez la liste des décisions du Maire.

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 29 septembre au 24 novembre 2017.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE. - À ce propos, je remercie les services de la Commande publique. Nous allons momentanément avoir une personne (la Directrice) qui va s'échapper pendant quelques mois. Nous avons accepté qu'elle puisse découvrir une autre facette de l'activité. (S'adressant à Madame Nathalie ALONSO) Madame, évidemment, nous vous attendrons et je vous souhaite tout le bonheur du monde. Ce service travaille très bien. Je remercie d'ailleurs la Commission des marchés, dont certains d'entre vous, ici, pour l'activité menée.

Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est donc levée.
Bonne soirée.

La séance est levée à 21 heures 25.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Aline-Maria CHAYOT